Université Savoie Mont Blanc **D.U. Fondements et enjeux de la terminologie**

Les compétences terminologiques du traducteur : pistes de réflexion pour un enseignement de la terminologie à l'usage de futurs traducteurs

Fanny Brisson

Directrice de mémoire : Cécile Frérot **Session de septembre 2019**

REMERCIEMENTS

Je remercie ma directrice de mémoire Cécile Frérot ainsi que toute l'équipe pédagogique et administrative du D.U. « Fondements et enjeux de la terminologie » de l'Université Savoie Mont Blanc, sans oublier tous les stagiaires de l'année 2018-2019, pour les échanges très stimulants et l'expérience humaine particulièrement chaleureuse auxquels ont donné lieu cette formation puis la rédaction de ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS
INTRODUCTION 1
1. Se documenter pour se familiariser avec le système conceptuel du domaine dont relève le texte à traduire. 5
2. Distinguer un terme d'un « non-terme » : repérer les termes du texte source 5
3. Fonder sa recherche d'équivalents terminologiques sur le recoupement des données conceptuelles . 8
4. maîtriser l'éventail des démarches possibles (pour trouver des équivalents en langue cible) 10
5. Valider un résultat par une recherche d'attestations 13
6. S'approprier la phraséologie en langue cible 16
7. S'orienter dans la multiplicité des ressources : faire un usage averti des données terminologiques. 20
8. Arbitrer entre dénominations concurrentes 24
8.1.Développer une sensibilité à la valeur pragmatique des termes 24
8.2. Mettre en regard le terme pressenti avec le genre discursif du texte à traduire 27
9. Exploiter les ressources endogènes d'une langue ou y transposer des ressources exogènes : le cas de la traduction depuis l'anglais 29
10. Thésauriser (le fruit de ses recherches terminologiques) 32
CONCLUSION 33
BIBLIOGRAPHIE 35
ANNEXE 1 : Commentaire du tableau comparatif sur l'éventail des démarches possibles 35
ANNEXE 2 : Le traitement du terme *forum shopping* dans trois banques de données terminologiques 35
ANNEXE 3 : Texte de l'exercice de relevé phraséologique du point 6 35

INTRODUCTION

Nous nous proposons dans ce mémoire de mettre en relation certaines réflexions nourries par la formation suivie dans le cadre du D.U. « Fondements et enjeux de la terminologie » avec une expérience pratique de l'enseignement de la terminologie, assuré auprès d'étudiants de première année du Master de traduction éditoriale, technique et économique de l'ESIT, dans le cadre d'un cours magistral de 13 séances d'1h30.

Nous commencerons par un constat simple, à savoir que les recherches terminologiques ponctuelles qu'effectue le traducteur au fil du texte à traduire reposent sur une démarche foncièrement différente de celle qu'il mobilise dans « l'opération traduisante », au sens où l'entend en particulier la théorie interprétative de la traduction (TIT), qui sous-tend l'enseignement de la traduction à l'ESIT[1].

D'un côté, la traduction, au sens de la TIT, est une opération mobilisant la créativité du traducteur, dans laquelle il met en branle sa liberté combinatoire : dans ce cadre, le traducteur ne traduit pas les mots du texte mais son sens, il restitue un message en combinant pour cela des ressources lexicales librement choisies pour réexprimer le vouloir dire de façon inédite. De l'autre, en terminologie ponctuelle, le travail à effectuer peut être conçu comme une opération de récupération en langue cible d'un matériau qu'on suppose a priori préexistant[2].

Pour mener à bien ce deuxième type d'opération, de récupération d'un matériau « déjà là », l'apprenti traducteur doit développer une compétence spécifique et acquérir un regard critique sur les moyens à sa disposition pour s'assurer du bien-fondé de l'équivalence terminologique à laquelle va aboutir son travail. Cette compétence terminologique s'acquiert généralement à l'usage, dans la pratique des TD ou dans le cadre d'exercices ou de missions de traduction divers, sans toujours être inculquée de façon explicite, dans le cadre d'un enseignement ciblé.

Il nous a semblé intéressant de nous pencher sur ces compétences et de chercher à en donner une description raisonnée, susceptible d'être intégrée à un enseignement de la terminologie conçu pour des apprentis traducteurs, en complément de volets plus classiques les familiarisant avec les fondements de la terminologie. L'objectif serait *in fine* de « conscientiser » un certain

[1] Voir par exemple Lederer Marianne, *La traduction aujourd'hui - Le modèle interprétatif*, Paris : Lettres modernes Minard, 2015.

[2] Nous nous référons ici au « matériau primaire » de Daniel Gouadec : Gouadec D., « Terminologie, traduction et rédaction spécialisées ». In : *Langages*, 39e année, n°157, 2005. La terminologie : nature et enjeux, sous la direction de Loïc Depecker. p. 16 « tout matériau existant déjà dans la langue de traduction et que le traducteur doit, pour des raisons diverses, intégrer dans la traduction.

nombre de réflexes méthodologiques que doit développer l'étudiant traducteur pour mener à bien des recherches terminologiques fiables.

- **Les référentiels de compétences**

Les référentiels qui depuis une dizaine d'années définissent un cadre commun pour penser les compétences attendues d'un diplômé en traduction nous encouragent dans cette voie. Nous ne survolerons ici que les deux référentiels publiés par le réseau européen des masters en traduction (EMT), conçus pour faciliter la recherche de convergence entre formations de traducteurs dans l'Union européenne[3]. Dans le référentiel 2009, ce qui a trait à la terminologie est abordé dans la « compétence en matière d'extraction de l'information »[4] et dans la « compétence thématique »[5]. Le référentiel met l'accent sur l'articulation entre recherche documentaire et terminologique dans la pratique du traducteur, ce qui suppose notamment un solide esprit critique pour évaluer la fiabilité d'une source, le développement de stratégies de recherche et l'appropriation de la terminologie d'un domaine de spécialité. Enfin, la terminographie est mentionnée au titre de la maîtrise des outils, décrite dans la « compétence technologique ». Dans le référentiel 2017, la terminologie n'occupe plus qu'une place très discrète au point 4 de la « compétence de traduction », qui énonce : « les étudiants savent acquérir, développer et exploiter les savoirs thématiques et spécialisés qui sont pertinents pour les besoins de la traduction (**maîtriser les systèmes de concepts**, les méthodes de raisonnement, les normes de présentation, **la terminologie et la phraséologie, les sources spécialisées, etc**.) ».

En reconnaissant une place, même fluctuante, à la compétence terminologique dans le profil du traducteur diplômé et en délimitant ce faisant un horizon à atteindre, ces référentiels suggèrent un chantier à ouvrir, pour intégrer une réflexion sur l'acquisition de ces compétences à un cours de terminologie en prise sur les besoins du futur traducteur.

---

[3] Il faudrait aussi citer les travaux du groupe PACTE de l'Université autonome de Barcelone.

[4] Qui en rend compte ainsi : « Savoir identifier ses besoins en information et documentation - Développer des stratégies de recherche documentaire et terminologique (y compris auprès d'experts) - Savoir extraire, traiter des informations pertinentes pour une tâche donnée (informations documentaires, terminologiques, phraséologiques) - Développer des critères d'évaluation vis-à-vis des documents accessibles sur le Web ou tout autre support, c'est-à-dire savoir évaluer la fiabilité des sources documentaires (esprit critique) - Savoir utiliser efficacement des outils et moteurs de recherche (exemples : logiciels de terminographie, corpus électroniques, dictionnaires électroniques) - Maîtriser l'archivage de ses propres documents ». Groupe d'experts EMT (2009). *Compétences pour les traducteurs professionnels, experts en communication multilingue et multimedia*. Bruxelles, consulté le 17/08/2019 à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/emt_competences_translators_fr.pdf

[5] « Apprendre à développer ses connaissances dans des domaines de spécialité et matières d'application (maîtrise des systèmes de concepts, modes de raisonnement, mode de présentation, langage contrôlé, terminologie, etc.) » (ibid).

- **La motivation des étudiants**

Considérée du point de vue de la motivation des étudiants - et de la possibilité de susciter de l'intérêt pour une discipline dont ils ne perçoivent pas toujours l'articulation avec le métier de traducteur pragmatique -, cette réflexion devrait aussi permettre de répondre à une question simple : pourquoi un cours de terminologie dans une formation de traducteurs ?

- **Une articulation avec quelques principes méthodologiques de rédaction des fiches**

Nous partirons du principe qu'un enseignement de la terminologie prenant place dans une formation de traducteurs a aussi pour finalité de préparer les étudiants à la rédaction de fiches terminologiques, activité qu'ils seront vraisemblablement amenés à assurer de façon plus ou formalisée selon leurs futures conditions d'exercice. Nous n'aborderons pas ici les spécificités de la démarche du terminologue (notamment par opposition à celle du lexicographe) ni la méthodologie du travail terminologique thématique : ces questions feraient l'objet d'autres parties du cours. En revanche, certaines considérations présentées ici sur la compétence terminologique pourraient favoriser des rapprochements avec quelques principes méthodologiques de rédaction des fiches et permettre ainsi aux étudiants d'en comprendre le fondement.

- **Un entraînement à la terminologie ponctuelle**

Notre horizon de travail est celui de la terminologie ponctuelle, qui « porte sur un problème isolé », « en vue de satisfaire un besoin immédiat »[6]. Nous postulons en effet que nous réfléchissons à la formation, non pas de traducteurs spécialisés, qui maîtriseraient déjà la structure conceptuelle d'un domaine de spécialité, mais de spécialistes de la traduction, capables de s'adapter rapidement à différents domaines, en déployant les bons réflexes (et, au sortir de la formation, de se forger leurs propres spécialités, à l'usage, une fois la méthode acquise).

Le traducteur aujourd'hui est par ailleurs soumis à des exigences de productivité fortes et navigue souvent au quotidien entre des domaines précis mais hétérogènes. Ses recherches terminologiques doivent rapidement porter leurs fruits et, par nécessité, sont généralement orientées vers la résolution de problèmes immédiats. L'intérêt de favoriser chez les étudiants le goût d'apprendre et la curiosité de découvrir la logique d'un domaine saisi comme un tout cohérent ne fait pas de doute. Mais les conditions d'exercice (et de formation) actuelles

[6] Tina Célestin et coll., *Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle : essai de définition*, Services des travaux terminologiques, Office de la langue française, 1984, p. 17.

appellent une polyvalence et une adaptabilité de la part du traducteur qui justifient de nous situer ici dans l'optique de la terminologie ponctuelle.

- **L'environnement de travail du traducteur**

Hormis au point 4 consacré aux différentes stratégies de recherche du traducteur, nous supposerons ici que l'environnement de travail du traducteur ne lui offre pas d'outil particulier pour l'assister dans sa tâche (comme un corpus caractéristique du domaine) et qu'Internet lui servira par défaut d'outil de recherche documentaire mais aussi de terrain d'observation de la langue (en particulier pour faire émerger de possibles candidats-termes équivalents en langue cible et pour en vérifier l'attestation). Nous faisons donc l'hypothèse d'une utilisation par le traducteur d'« Internet comme corpus », pratique à laquelle plusieurs travaux spécialisés se sont consacrés ces dernières années[7].

Nous pensons ce faisant prendre acte d'une réalité du métier (en passe d'évoluer ?), qu'il ne s'agit ni de cautionner ni de condamner, mais qui reste répandue. En outre, s'il est indispensable de former les étudiants aux outils pouvant les assister dans leurs tâches, il nous paraît bon par ailleurs de leur apprendre à ne pas en être tributaires et à se débrouiller, aussi, avec les seules ressources de leur bon sens, pour parvenir à des résultats probants quels que soient les auxiliaires que leur offre ou non la technique. Cela nous semble la meilleure façon d'utiliser ensuite ces divers auxiliaires à bon escient.

- **Sémasiologie et onomasiologie**

Précisons enfin qu'au gré des différentes compétences déclinées dans ce travail, nos descriptions oscilleront entre optique sémasiologique et onomasiologique, de même qu'en traduction, le traducteur dégage tour à tour le sens exprimé par des mots et remet en mots le sens ainsi dégagé.

[7] Par exemple, Loock R., *La Traductologie de corpus*, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, 261 p. ou Kübler N., Traduction pragmatique, linguistique de corpus, traducteur : un ménage à trois explosif ?, *Tralogy II*, 2013, Paris, consulté à l'adresse : http://lodel.irevues.inist.fr/tralogy/index.php?id=288&format=print le 19/08/2019.

Quelles sont les compétences que doit mettre tour à tour en œuvre le traducteur pour mener à bien ses recherches terminologiques ?

1. Se documenter pour se familiariser avec le système conceptuel du domaine dont relève le texte à traduire.

Nous l'avons dit, notre horizon de réflexion n'est pas celui d'une recherche terminologique thématique (d'un projet de terminographie supposant la description systématique des concepts d'un (micro)-domaine et de leurs désignations pour une application et un public donnés) mais d'un travail de préparation à la traduction spécialisée, tourné vers la résolution de problèmes immédiats. Pour autant, le premier réflexe à inculquer à l'apprenti traducteur est de prendre du recul et de s'imprégner du ou des principaux (micro-)domaines abordés dans le texte à traduire au moyen de lectures documentaires. C'est ce travail de fond qui doit lui permettre de se doter du bagage cognitif sur la base duquel il procèdera ensuite à « l'intégration des résultats de sa recherche terminologique », entendue, à la suite de Freddie Plassard, comme « stade stratégique de la compréhension où les informations apportées par le texte lu s'associent aux connaissances antérieures du lecteur avec lesquelles elles fusionnent pour constituer une nouvelle structure cognitive »[8].

Il s'agit donc là d'une compétence avant tout documentaire à favoriser chez l'apprenti traducteur, qui constitue un préalable pour mener à bien la recherche terminologique proprement dite.

2. Distinguer un terme d'un « non-terme » : repérer les termes du texte source

Cette compétence nécessite que le traducteur puisse passer rapidement au crible le texte à traduire en quête de ses unités terminologiques et dispose pour ce faire d'une règle de conduite qui oriente son repérage. Si l'on part du principe que le terme est la désignation verbale d'un concept (ISO 1087-1), sa stabilisation en langue sous une forme (au moins tendanciellement) consacrée par l'usage, le traducteur peut se fixer la règle suivante, pour orienter son repérage :

Est un bon candidat-terme dans le texte source toute séquence linguistique qu'il est possible de rattacher de façon stable à une signification relevant d'un domaine spécialisé.

[8] Freddie Plassard, « L'intégration des résultats de la recherche documentaire et terminologique en didactique de la traduction – étude de cas », *Forum*, vol. 8 n° 2, octobre 2010, p.101.

L'opacité sémantique[9] d'une séquence amènera le traducteur à faire des recherches à son sujet, qui étaieront son statut terminologique, s'il arrive à rattacher la forme problématique à une signification spécialisée et qu'il juge que cette association n'est pas seulement fortuite, discursive, mais aurait vocation à être consignée dans les dictionnaires (au stade de lexicalisation le plus avancé).

Force est toutefois de constater que l'opacité sémantique seule n'est pas toujours un critère opérant : il n'y a pas toujours d'imprévisibilité sémantique manifeste, alertant le traducteur sur le statut terminologique d'une séquence. Dans ce cas, ce peut être la découverte en langue cible d'un équivalent consacré qui confirme rétroactivement le statut terminologique d'une séquence du texte source. Ce sera en particulier le cas des termes motivés (dont la morphologie renseigne sur leur signification comme *presse hydraulique*) ou des termes résultant d'un processus de terminologisation (comme *changeover* dans le domaine de la production industrielle et des lignes de montage, voir l'énoncé (2) (b) de la note de bas de page 10) : empruntant la livrée de mots de la langue commune, ces termes sont parmi les plus ardus à débusquer, nous semble-t-il, pour les futurs traducteurs abordant en néophytes un domaine donné dans une langue seconde.

Il est possible de faire réfléchir les étudiants à cette question de la terminologisation, en leur demandant de s'interroger sur le statut d'une même séquence linguistique (terme ou non ?) dans différents contextes, où elle prend parfois en charge une signification spécialisée, parfois non[10].

On peut encore renforcer la vigilance des étudiants dans cette étape de repérage, en leur présentant différents indices susceptibles de les aiguiller. Il y a lieu ici de développer les

---

[9] Qui se vérifie lorsque le sens d'une séquence polylexicale n'est pas compositionnel, ne peut pas être directement déduit du sens des unités qui la composent (d'après Rute Costa, Module « Fondements et méthodes en terminologie », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 13 novembre 2018 et Gaston Gross, *Les expressions figées en français. Les noms composés et autres locutions*, Ophrys, 1996) ; ou, ajouterons-nous, pour rendre compte de l'expérience du traducteur face aux unités monolexicales, lorsque celui-ci ne peut pas se fonder sur sa seule connaissance de la langue générale pour en prévoir le sens.

[10] Par exemple dans les groupes d'énoncés suivants : *(1) : (a) Nous vivons en société ! Il est donc essentiel de rencontrer du monde et d'entretenir des relations sociales avec ceux qui nous entourent ! (Doctissimo) / (b) Michel D. Consultant et formateur, a été en charge des relations sociales à IBM France, puis à Disneyland Paris dont il a également été DRH. (Edition Eyrolles) (c) Le dispositif "appui aux relations sociales" est proposé et animé par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, et par le réseau Anact-Aract. Loin de se cantonner à la seule négociation ou aux Instances Représentatives du Personnel, les relations sociales désignent plus largement l'ensemble des relations collectives et des interactions qui existent au sein de l'entreprise entre la direction, l'encadrement, les représentants du personnel et les salariés.*
(2) : (a) The region's changeover from an agricultural economy to one based on manufacturing (M.Webster, sous changeover) / (b) Our leaders in manufacturing need people who know their machine inside out; to work on perfecting changeovers in a way that's almost like Formula One where tyres are changed in the shortest time possible, because downtime costs money (interview DRH)

complémentarités avec un cours plus spécifiquement axé sur l'interrogation de corpus à des fins terminologiques pour que les étudiants fassent naturellement le lien entre les diverses marques (marqueurs linguistiques de contextes définitoires ou de relations conceptuelles, marques typographiques…)[11], exploitées de façon systématique pour extraire automatiquement d'un corpus des candidats-termes et les phénomènes textuels qu'ils peuvent appréhender plus intuitivement dans le document à traduire et qui leur servent souvent déjà naturellement d'amorces à leur repérage.

Enfin, en l'absence d'indice discret (typographique, métalinguistique…) aiguillant l'interprétation, c'est souvent l'attention portée à la logique du texte, à la cohérence du propos qui permet ne pas passer à côté d'un terme ne se signalant par aucune opacité sémantique manifeste.

Très empirique, ce repérage est néanmoins important car il dicte au traducteur deux types de démarches foncièrement différentes, selon qu'il pense être ou non en présence d'un terme dans le texte source. En effet, à la différence de ce qui se passe dans l'opération traduisante (marquée par une forme de « liberté combinatoire » par laquelle le traducteur agence les mots à sa guise pour réexprimer un message original), les séquences identifiées comme de possibles termes lui dicteront une autre conduite, nécessitant d'aller rechercher en langue cible un matériau préexistant. Dans le premier cas, le traducteur fera donc un travail d'interprétation du sens, pour produire une traduction inédite, ancrée dans une situation d'énonciation unique ; dans l'autre, il ira puiser dans un répertoire déjà constitué en langue cible pour y trouver un équivalent (ce qui n'exclut pas qu'il revienne bredouille, en cas de lacune terminologique dans la langue cible) : dans un cas, une démarche « interprétative » (au sens de la TIT), dans l'autre, une démarche proprement terminologique. Cette double démarche, à notre sens constitutive du savoir-faire du traducteur, nous semble devoir être réaffirmée avec force dans un cours abordant la recherche terminologique devant un public de traducteurs, dans la mesure où certains outils présents dans leur environnement de travail actuel[12] nous paraissent au contraire brouiller la frontière entre les deux et ce faisant désapprendre la « gymnastique » propre à la traduction. Nous y reviendrons au point 5.

[11] Différentes marques présentées par Cécile Frérot, dans le Module « Traitement de corpus », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 18 janvier 2019).

[12] Voir le dictionnaire contextuel et concordancier Linguee (http://linguee.fr) ou encore Reverso Context (https://context.reverso.net/) qui permet de visualiser en contexte n'importe quelle séquence extraite d'un corpus aligné qui mêle le tout-venant. Différentes lignes de concordance montrant la séquence en contexte apparaissent dans une première colonne, leurs pendants en langue cible s'affichant en vis-à-vis dans une deuxième colonne.

Exemple 1 : recoupement conceptuel

1° source (LS) = me dit que *virole* (FR) est le nom de la petite bague retenant la gomme d'un crayon

Source : Catalogue de fourniture de bureau Cutch.pro, entreprise Gova Distribution

Source: A-Z DICTIONARY OF STATIONERY http://www.tpretailgroup.com/travel-through-our-a-z-dictionary-of-stationery-def/, Theo Paphytis Retail Group, consulté le 04/02/2018

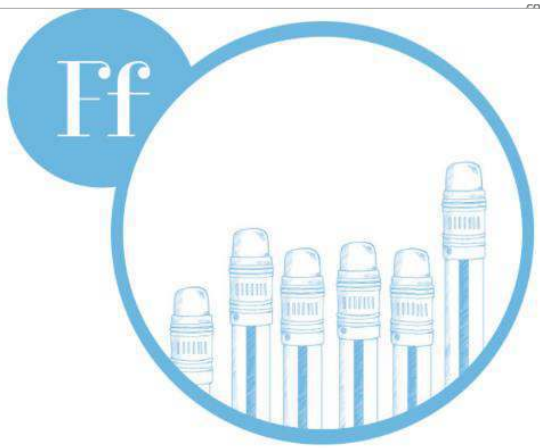

Do you ever find yourself pausing (…) wondering what the small metal band is called that holds on the easer? (…) It's a ***ferrule*** *(…)*

Do you ever find yourself pausing mid-sentence to carefully study the top of your pencil and absently wonder what the small metal band is called that holds on the eraser? No? Well we are going to tell you anyway! It's a Ferrule. Ferrules can be found on many stationery articles, such as pens and paintbrushes to attach materials to a shaft.

2° source (LC) = me dit que la petite bague retenant la gomme d'un crayon se nomme *ferrule* (EN)

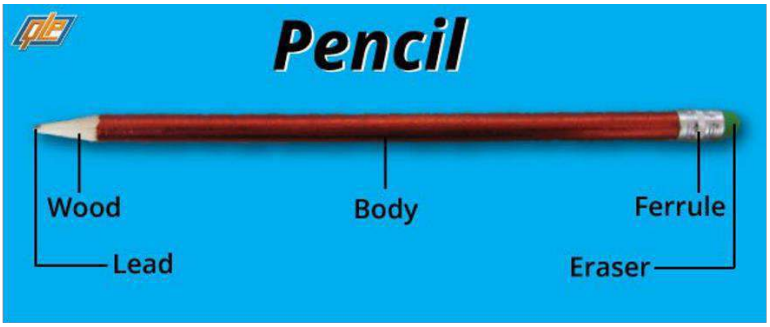

=> 3° source (LC) = me confirme que la petite bague retenant la gomme d'un crayon se nomme *ferrule* (EN)

Source: Quality Logo Products, blog de l'entreprise, consulté le 05//20201; sur https://www.qualitylogoproducts.com/blog/

=> C'est LE RECOUPEMENT DES DONNÉES CONCEPTUELLES (via le recoupement de sources dans les deux langues de travail) qui permet de poser une équivalence entre les termes *FERRULE* (EN) et *VIROLE* (FR).

3. Fonder sa recherche d'équivalents terminologiques sur le recoupement des données conceptuelles

Il s'agit ici d'inculquer aux apprentis traducteurs l'un des grands fondements méthodologiques de la démarche terminologique bilingue : le traducteur retient pour équivalent un terme dont il s'est assuré qu'il renvoyait au même concept que le terme source, qu'il répondait à une définition équivalente.

La démonstration pourra être faite via le recoupement de sources d'information en langue source (LS) et en langue cible (LC), permettant d'établir un crochet terminologique[13]. Ces sources pourront être des définitions, des contextes définitionnels, des schémas…Nous en donnons un exemple ci-dessus et présentons annexe 1 (« Commentaire du tableau comparatif sur l'éventail des démarches possibles ») deux autres exemples de démarches permettant, via des descripteurs formulés en LC à partir de sources en LS, de faire émerger de possibles équivalents en LC, possibles solutions à un problème terminologique posé par le texte à traduire.

Nous laissons ici de côté la question de la coïncidence imparfaite entre les découpages conceptuels auxquels procèdent LC et LS, qui impose d'apprécier si ce non-isomorphisme remet ou non en cause l'équivalence pressentie. Nous nous contentons d'ajouter que le traducteur doit alors procéder dans chacune des langues à toutes les recherches documentaires de rigueur pour s'assurer que l'équivalence pressentie n'est pas remise en question.

Rien ne remplace sans doute l'expérience pratique des travaux dirigés de traduction pour éprouver la nécessité de ce recoupement conceptuel et on pourra considérer qu'il faut avoir fait erreur dans une traduction et été capable de l'imputer, par exemple, à la reprise hâtive d'une équivalence suggérée par un dictionnaire bilingue (ou dictionnaire d'équivalences), pour s'en convaincre. Induits une fois en erreur, les étudiants seront certainement plus enclins à retenir que l'équivalence du dictionnaire bilingue reste muette sur les conditions de sa validité[14] et qu'il

---

[13] Nous empruntons le terme à R. Dubuc : *« On entend par crochet terminologique les descripteurs communs aux contextes cités sur une fiche terminologique bilingue et qui attestent la parenté des notions dans l'une ou l'autre langue. […] La présence d'un crochet terminologique est habituellement nécessaire à la pleine validité d'une fiche terminologique bilingue. Faute d'un crochet explicite, il faut que se dégage du sens global des contextes un crochet implicite qui atteste l'appariement des notions. »* R. Dubuc, (2002), *Manuel pratique de terminologie*, 4e éd., Brossard, Linguatech, p.76. Au point suivant, cette notion de crochet nous servira, dans une perspective dynamique, à décrire la démarche du traducteur ou du terminologue qui teste différents descripteurs (typiquement réunis à partir de sources documentaires le renseignant sur le concept en langue source), en guise de mots clés entrant dans une nouvelle recherche en langue cible (via un moteur de recherche, un index d'ouvrage, l'interrogation de spécialistes…), pour faire émerger de possibles équivalents.

[14] Il faudrait bien entendu nuancer. Dans certains dictionnaires techniques bilingues, posant des équivalences sans donner de définitions, les indications de sous-domaines voire de micro-domaines permettent tout de même de

leur appartient de déterminer celles-ci (en notant par exemple que l'équivalence *royalty/redevance* sera valable dans le domaine de l'exploitation minière pour désigner la contrepartie à verser en échange du droit d'exploiter un gisement, mais pas en matière de droits d'auteur).

Reste qu'énoncer ce principe permet de faire toucher du doigt ce qui fonde la méthodologie du travail terminologique bilingue. À leurs débuts, en effet, les étudiants ne perçoivent pas nécessairement pourquoi il est méthodologiquement contestable, dans une fiche terminologique bilingue, d'utiliser une même source, moyennant traduction, pour renseigner les champs « définition » des deux parties de la fiche bilingue ; soit, en somme, pourquoi on ne peut s'autoriser d'un ouvrage traduit, quelle que soit l'autorité de son auteur, pour poser une équivalence dans la fiche bilingue, sans entamer la validité de son travail.

L'intérêt d'énoncer ce principe sera donc de faire apprécier la démarche comparative au fondement du travail terminologique bilingue : réunir des informations conceptuelles (et linguistiques) comparables dans l'une et l'autre des langues traitées pour en apprécier le degré de convergence. Si l'on s'en tient pour l'heure à l'ordre du conceptuel (qui nous intéresse ici), c'est au prix de cette comparaison que l'on peut poser une équivalence entre termes cible et source. La démarche terminologique bilingue opère donc en deux temps : une fois procédé à la comparaison des données, on s'en autorise pour poser ou non l'équivalence.

Pour évident qu'il puisse être, ce principe nous semble au fondement de la compétence terminologique du traducteur et gagne à être énoncé, aussi, sur un plan théorique, pour deux raisons au moins :

- donner aux apprentis traducteurs un critère explicite pour apprécier la validité des ressources qu'ils consultent (une démarche terminologique, c'est-à-dire, donc, comparative, a-t-elle présidé à leur constitution ?). Nous reviendrons plus amplement sur cette question au point suivant.
- justifier un principe méthodologique fondamental pour la rédaction de fiches terminologiques, à savoir que la compilation des champs « définition » des demi-fiches unilingues précède l'appariement des équivalents de la fiche bilingue. On procède indépendamment dans chaque langue pour réunir des éléments de définition tirés de sources originales et authentiques. Une fois constaté leur recoupement dans les deux langues, on

circonscrire « l'aire sémantique » couverte par une équivalence. Dans d'autres cas, la mention de co-occurrents typiques jouera ce même rôle. Voir annexe 1, sous « lexiques et dictionnaires bilingues ».

peut poser qu'on a bien affaire au même concept et que les termes qui le désignent dans les deux langues sont donc équivalents.

On ne préjuge pas d'une équivalence, on la *pose*, à l'issue de la démarche comparative qui fonde l'approche terminologique bilingue. Il n'y a pas lieu de court-circuiter ce processus, d'inverser l'ordre de marche ou de traduire d'une partie à l'autre de la fiche : voilà ce que, nous semble-t-il, les étudiants doivent retenir en premier lieu à ce stade.

4. Maîtriser l'éventail des démarches possibles (pour trouver des équivalents en langue cible)

Dans l'environnement de travail actuel du traducteur, les mémoires de traduction (MT) intégrées aux outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) occupent une place de choix. Leur facilité d'utilisation et leur instantanéité l'expliquent amplement et les gains de productivité qu'elles permettent valent pour l'activité traduisante en général et plus spécifiquement pour la recherche terminologique. Leur grande commodité ne doit pas faire oublier toute la palette de démarches (et d'outils) autres :

- qui ont non seulement des avantages propres, à commencer par la rigueur méthodologique dont certaines sont garantes et qu'on peut en revanche contester aux MT ; et
- qui demeurent incontournables, toutes les fois où les mémoires de traduction restent silencieuses sur un problème terminologique donné, le traducteur devant alors savoir se mobiliser pour trouver ailleurs la solution.

C'est donc une autre compétence qu'il s'agit ici d'activer, à partir d'une réflexion sur les mérites respectifs des différentes stratégies mobilisables, leurs limites et les parades envisageables, afin d'en favoriser une utilisation critique.

La question pourrait être synthétisée dans un tableau comparatif, à compléter ou commenter avec les étudiants, dont nous donnons un exemple page suivante. Nous nous limitons ici à tirer quelques conclusions succinctes et présentons en annexe des développements plus détaillés sur les différents cas de figure.

Stratégies de recherches d'équivalents terminologiques du traducteur : un essai de typologie

Le traducteur peut interroger….

<table>
<tr>
<td>… son INTUITION (= FAIT UNE RECHERCHE « AU JUGÉ »)
= A une idée de l'équivalent et la teste (ce qui revient souvent à utiliser le Web comme corpus)
⇨ Limites ? (cf. point 5 recherche d'attestations, écueil 4)
⇨ Réflexes à adopter pour une utilisation avisée ?</td>
<td>… des INFORMATEURS divers (spécialistes, collègues, confrères, listes de diffusion et forums…)</td>
<td rowspan="3">… des CORPUS ALIGNÉS pour les besoins d'un projet/ des MÉMOIRES DE TRADUCTION ~
= Fiabilité des résultats tributaire de la qualité des traductions alignées
⇨ possible mise en circulation d'erreurs de traduction

= Démarche qui va à l'encontre d'un grand principe méthodologique (cf. travail du terminologue mené indépendamment dans chaque langue sur des ressources authentiques)</td>
<td rowspan="3">… des CORPUS ALIGNÉS prêts à l'emploi, interrogés via un concordancier de type Linguee ou Reverso Context/ des MÉMOIRES DE TRADUCTION constituées de précédentes traductions hétérogènes
⇨ Limites ?
⇨ Réflexes à adopter pour une utilisation avisée ?
= Par-delà leurs limites au regard de la pertinence et de la fiabilité, ces outils brouillent la frontière entre démarche terminologique et démarche « interprétative » (au sens de la TIT) et invitent à interroger les corpus non seulement pour rechercher un terme en tant que tel (la stabilisation en langue d'un concept donné, auquel on peut de ce fait postuler (à tort ou à raison) un équivalent stable en langue cible, mais pour n'importe quel segment du texte source, non terminologique (et qui appellerait à ce titre une traduction inédite, originale et donc une démarche foncièrement différente).</td>
<td rowspan="3">… des CORPUS COMPARABLES
= Fiabilité maximale (se rapproche de la méthodologie du travail thématique du terminologue)
= non plus des documents authentiques et leurs traductions en vis-à-vis mais des documents authentiques constitués indépendamment en corpus distincts dans chacune des langues et traitant des mêmes sujets
⇨ autorisent une confrontation directe des ressources terminologiques propres à chaque langue et des concepts qu'elles prennent en charge.
⇨ Demande un investissement en temps certain. Les « corpus DIY », constitués pour les besoins d'un projet, apportent à ce problème une solution intéressante.</td>
<td rowspan="3">Le traducteur peut aussi chercher à établir un « CROCHET TERMINOLOGIQUE » éventuellement à même Internet, via l'utilisation de descripteurs choisis pour la capacité qu'il leur prête à assurer le passage entre LS et LC, utilisés comme mots clés de recherche)
= Il jette ainsi les bases d'une possible fiche terminologique
⇨ Démarche exigeante et longue
⇨ Démarche qui nécessite de s'entourer de précautions pour utiliser « le Web comme corpus » (cf.point 5)</td>
</tr>
<tr>
<td>… des GLOSSAIRES et DICTIONNAIRES MONOLINGUES (listes de termes et leurs définitions, a priori sans équivalent)</td>
<td>… le DONNEUR D'OUVRAGE (manque de professionnalisme ? ou marque de ~ ?)</td>
</tr>
<tr>
<td>… des DICTIONNAIRES ET LEXIQUES BILINGUES (= listes de termes accompagnés de leurs équivalents)
⇨ Intérêt et limites ?
☝ Distinction lexiques préconstitués/ lexiques ad hoc (= fournis pour les besoins d'un projet)</td>
<td>… des BASES DE DONNÉES terminologiques (cf. point 7.)</td>
</tr>
</table>

Lors de la discussion, les étudiants seraient invités à s'interroger dans chaque cas sur le mode de production de l'information à laquelle aboutit une démarche donnée et, comme en recherche documentaire, à se demander notamment de quelle source émane un contenu trouvé en ligne, de quelle autorité elle jouit et si un contrôle éditorial s'est exercé à un stade ou un autre. Il faudrait ici de nouveau développer des complémentarités avec d'autres volets de la formation axés sur la recherche documentaire, qui sensibilisent aux critères de validation d'une source. Ces critères d'ordre documentaire viendraient se combiner dans l'arsenal des étudiants à un critère que nous dirions plus proprement terminologique, d'authenticité des documents (dont il s'agira ensuite d'apprécier la fiabilité et la pertinence).

Il pourrait être fait appel aux notions de crochet terminologique et de texte authentique pour contraster les différentes démarches et souligner que le travail sur textes authentiques choisis selon des critères raisonnés constitue pour le traducteur un observatoire de la langue spécialisée, un terrain privilégié à partir duquel repérer de la terminologie et réunir les données nécessaires à l'établissement de crochets terminologiques.

Dans le tableau ci-dessus :

- les cases blanches indiquent qu'une démarche terminographique explicite a présidé à la constitution des données, les équivalences proposées reposent sur un **travail de recoupement conceptuel qui est** un **gage de qualité, même si les données consignées ne permettent pas toujours de le reconstituer** (c'est typiquement le cas des lexiques et dictionnaires d'équivalences, muets sur ce point), ce qui constitue alors une limite importante, le traducteur n'ayant plus toutes les cartes en main pour s'assurer de la validité de l'équivalence au regard du concept actualisé dans sa traduction. Cet ensemble englobe au fond les produits terminographiques à la disposition du traducteur.
- les cases ombrées sombres regroupent les cas où il n'y a pas nécessairement eu de démarche terminologique comparative **en amont**, ce qui doit inciter à la prudence, mais qui donnent a priori des éléments de contexte. **La source de l'équivalent pressenti ou la démarche qui y a conduit est souvent inconnue (et donc moins fiable a priori) mais dans le meilleur des cas, le contexte fourni donne des éléments pour démarrer le travail de recoupement conceptuel** (à poursuivre moyennant la consultation d'autres sources).

- Dans ce second ensemble, les corpus comparables et, à quelques réserves près[15], le travail de « crochet terminologique » mené notamment en ligne (via des descripteurs formulés en LC, typiquement à partir de sources en LS, et utilisés comme mots clés de recherche), peuvent être rangés à part (cases ombrées plus claires) : ces deux démarches ont en commun de s'appuyer sur des sources comparables en LS et LC et offrent au traducteur toute la matière nécessaire **pour mettre lui-même en œuvre une démarche terminologique comparative et procéder au recoupement conceptuel** : tout reste à faire mais la démarche est méthodologiquement fondée et se suffit à elle-même (à la différence, par exemple, des corpus alignés, d'interrogation instantanée, mais qui en toute rigueur nécessiteront ensuite des compléments de recherche).

On pourrait conclure la lecture de ce tableau en rappelant que la recherche terminologique ponctuelle est une démarche un peu myope, de court terme. Comme nous l'avons dit au point 1, les termes problématiques du texte à traduire ne doivent pas être le seul point d'entrée dans le domaine. De ce point de vue, la compilation d'une documentation reconnue, actuelle et suffisamment fournie en langue originale, permet seule d'avoir une vue d'ensemble du domaine pour en appréhender la structuration conceptuelle générale. À cet égard, le travail sur corpus comparable, malgré l'investissement en temps qu'il demande, s'impose sans doute comme l'outil de recherche terminologique le plus fiable. S'il est difficilement envisageable pour le traducteur pragmatique de se constituer des corpus volumineux rivalisant avec les corpus officiels exploités en linguistique, les travaux actuels sur la question montrent qu'il est tout à fait réaliste de compiler rapidement en ligne des mini-corpus spécialisés très prometteurs pour les besoins d'un projet, au moyen d'outils comme AntConc[16] et SketchEngine[17], qui rendent leur exploitation très ergonomique, sans connaissances techniques particulières[18]. Il faudrait ajouter que pour prendre la hauteur de vue nécessaire à l'appropriation d'un micro-domaine, il conviendrait non seulement **d'interroger** ces mini-corpus en tant que tels mais aussi de les **lire, à titre de sources documentaires**.

---

[15] Nous évoquons au point 5 les écueils de l'utilisation du Web comme corpus.

[16] Concordancier développé par Laurence Anthony et téléchargeable à l'adresse : www.laurenceanthony.net/software/antconc/

[17] Le portail SketchEngine propose une palette d'outils liés aux corpus à l'adresse https://www.sketchengine.eu/

[18] Cécile Frérot, Module « Traitement de corpus », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 18 janvier 2019. Mais aussi : Cécile Frérot C. et Lionel Karagouch, « Outils d'aide à la traduction et formation de traducteurs : vers une adéquation des contenus pédagogiques avec la réalité technologique des traducteurs », ILCEA [En ligne], 27 | 2016, mis en ligne le 08 novembre 2016, consulté le 19 août 2019. URL : http://journals.openedition.org/ilcea/3849 et Rudy Loock., La Traductologie de corpus, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, 261 p.

5. Valider un résultat par une recherche d'attestations

La compétence terminologique du traducteur peut se décliner à ce stade en une autre sous-compétence : la recherche d'attestations doit devenir un réflexe du futur traducteur, qui s'assure ainsi que le terme pressenti est bien celui qui serait utilisé spontanément dans un texte rédigé directement par les spécialistes du domaine[19]. Il lui faut donc vérifier qu'il se rencontre bien dans des textes tenus pour représentatifs de l'usage.

Comme évoqué en introduction, nous supposerons ici que l'environnement de travail du traducteur ne lui offre pas d'outil particulier pour l'assister dans sa tâche, comme un corpus caractéristique du domaine et que c'est Internet qui en tiendra lieu.

À la différence des textes d'un **corpus** (réunis selon des critères raisonnés), les contenus indexés par un moteur de recherche sont par nature hétérogènes (par leurs thématiques et leurs sources). Il y a donc plusieurs **écueils à éviter** si l'on veut utiliser le Web comme terrain de recherche d'attestations. On peut mettre en évidence les pièges les plus courants au moyen d'une étude de cas simple.

Étude de cas : *contrôle de l'inventaire*, terme du domaine de la logistique ou calque de l'anglais ?

Soit la séquence *contrôle de l'inventaire*, retenue à titre d'hypothèse comme équivalent de l'anglais *inventory control,* terme du domaine de la logistique et de la distribution, suffisamment installé dans l'usage courant pour que le dictionnaire lexicographique Merriem Webster en donne la définition suivante :

Coordination and supervision of the supply, storage, distribution, and recording of materials to maintain quantities adequate for current needs without excessive oversupply or loss. (Source : Merriem Webster, sous inventory control*)*

Le grand nombre d'occurrences affiché en l'occurrence par Google™ (moyennant une recherche de l'expression exacte, entre guillemets), qu'on pourrait hâtivement juger de bon augure cache en réalité une grande disparité. Le survol de quelques résultats doit permettre de l'éprouver.

[19] Nous postulons que « l'invisibilité » du traducteur est un critère de qualité de la traduction. « C'est cette demande que l'on trouve sur le marché de la traduction à l'heure actuelle, tout au moins en ce qui concerne la traduction de qualité ». C'est d'ailleurs là que Rudy Loock situe la « plus-value » du traducteur humain, à savoir dans la fluidité qui fait « que le texte semble naturel en langue cible », par rapport à la traduction automatique. (Rudy Loock, *La Traductologie de corpus*, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p.125-126).

< ici | suiv >

Contrôle de l'inventaire

Nous nous chargeons de l'inventaire
et des problèmes à mesure que les commandes entrent dans le système.

Index général

Ventes ou formulaire de courrier électronique
pour demande d'informations, cliquer ici
e-mail

Une réfrigération ultramoderne

Un espace de réfrigération de 35 000 pieds carrés,
avec des compartiments à températures constantes.
Hauteur de plus de 60 pieds. Lève-palettes à portée élevée.

Index général

Ventes ou formulaire de courrier électronique
pour demande d'informations, cliquer ici

Recherche d'attestations – Exemple 1 : la séquence est attestée mais dans des sources non authentiques ou sujettes à caution

Capture d'écran réalisée le 11/08/2019 à l'adresse : www.fglister.com/q_fglhtml/inven.html
Site bilingue du grossiste en fruit et légumes de Toronto F.G.Lister

CHAPITRE 3

Les inventaires physiques

Aux termes de l'article 17 de la loi comptable [1] l'opération d'inventaire doit être réalisée, au moins une fois par exercice, à l'effet de vérifier l'existence des éléments d'actifs et de passifs et de s'assurer de leur valeur.

Introduction

Les entreprises doivent dresser, au moins une fois par an, un inventaire de leurs éléments actifs et passifs.

Au sens juridique, l'inventaire est un document donnant l'état descriptif et estimatif du patrimoine d'une entreprise.

Sur le plan comptable, l'inventaire nécessite des travaux comptables (d'analyse, de rectification et de redressement) et des travaux extracomptables (d'inventaires physiques).

Outre leur caractère légal et obligatoire, les inventaires physiques présentent, du point de vue de la gestion courante des entreprises, la meilleure sécurité pour la conservation du patrimoine et la fiabilité de la comptabilité.

Les inventaires physiques portent sur :

1. Les stocks : valeurs d'exploitation.

2. Les immobilisations.

3. Les valeurs disponibles (caisse, effets à recevoir, chèques en caisse et titres en porte feuille).

(…) PLAN DES INSTRUCTIONS D'INVENTAIRE PHYSIQUE DES VALEURS D'EXPLOITATION Désignation d'un responsable : 1. Inventaire physique 1.1. Organisation de la prise d'inventaire (…) 1.2. Centralisation et contrôle de l'inventaire (…)

Recherche d'attestations - Exemple 2 : La séquence est attestée mais dans des sources sans rapport avec le domaine
Copier-coller effectué le 11/08/2019 à l'adresse :
https://www.procomptable.com/etudiants/cours_exercice_initiation/CH3_invent_phys.htm
Site de formation en ligne sur la fiscalité et le droit comptable tunisien

- **(1) Premier écueil : la séquence est attestée mais dans des sources non fiables (non authentiques ou sujettes à caution pour une autre raison)**

  Dans l'exemple 1 (ci-dessus), la séquence apparaît dans une source produite en situation d'interférence linguistique[20]. Il ne s'agit donc pas d'un document authentique qu'on pourrait tenir pour représentatif de l'usage : il n'est pas fiable pour cette raison et la recherche d'attestations n'est pas concluante à ce stade.

- **(2) Deuxième écueil : la séquence est attestée mais dans des sources non pertinentes (sans rapport avec le domaine ou en tout cas actualisant un autre concept)**

  Dans l'exemple 2 (également ci-dessus), comme précédemment, il faut naviguer un instant à travers le site pour identifier l'ancrage géographique et la source du document. Pour peu qu'on s'en laisse imposer par la relative technicité d'un texte en partie décontextualisé (le propos est pris en cours de route et reste en partie sibyllin si l'on ne remonte pas dans l'arborescence du site), on peut par ailleurs être tenté de sauter une étape de validation de la source (parle-t-on bien de la même chose ? la séquence recherchée est-elle actualisée avec le sens que je lui prête ?). Un examen plus rigoureux amènerait à constater qu'il est question ici de dénombrer des éléments d'actif et de passif du patrimoine d'une entreprise dont il s'agira ensuite de procéder au « contrôle » : notre concept de départ, de gestion de stocks, n'y est pas évoqué.

  Ces deux exemples, qu'il faudrait en toute rigueur multiplier pour en tirer des conclusions valables, donnent à penser que la séquence *contrôle de l'inventaire* est soit un calque involontaire, qu'on ne peut donc considérer comme installé dans l'usage, soit un terme renvoyant à un autre concept, relevant d'un autre domaine. *Contrôle de l'inventaire* ne semble donc pas attesté, dans des sources fiables et pertinentes, au sens logistique de suivi du niveau de stocks d'une entreprise ou d'un point de vente.

  Nous quittons notre étude de cas pour mentionner encore deux écueils :

- **(3) Troisième écueil : la séquence est un simple hapax**

  Il serait hasardeux à ce stade de s'autoriser d'une seule source fiable et pertinente pour considérer qu'on tient le terme consacré par l'usage. Il se peut au contraire que les recherches aient abouti à une forme qui n'est attestée que de manière isolée : un hapax, relevé dans une seule source ou, ce qui est fréquent sur Internet, dans un petit groupe de pages analogues qui ne sont souvent que des réagencements d'une seule et même source copiée-collée.

[20] Phénomène par lequel un locuteur au contact de deux langues intègre à son utilisation de l'une des traits linguistiques issus de l'autre. Il en résulte un écart par rapport à la norme linguistique. L'interférence est généralement inconsciente, à la différence de l'emprunt.

Les désignations *jardin plissé* et *poteau-tulipe* qu'on rencontre dans un texte d'architecture consacré au Centre Pompidou-Metz sont-elles par exemple des néologismes que l'usage est en passe de consacrer ? des occurrences isolées appelées à disparaître ? ou des mots d'auteur qui resteront attachés à l'objet qu'ils décrivent ?

Le traducteur cherchant à s'assurer qu'il tient le terme consacré par l'usage devra parcourir un à un les résultats affichés par un moteur de recherche, en visiter un certain nombre jusqu'à ce qu'il estime que suffisamment de sources qu'il juge valables en attestent l'usage, pour écarter le risque d'hapax. Il s'agit finalement d'apprécier par un survol parfois relativement hasardeux de résultats sur lesquels il choisira ou non de cliquer, la fréquence d'un candidat-terme mais aussi sa répartition à travers une variété de sources d'origines différentes. Tout comme dans le traitement des corpus, cette répartition est importante, pour que le critère de fréquence seul ne soit pas faussé par l'usage massif qu'un seul auteur ferait d'un terme que le reste du milieu spécialisé n'aurait pas adopté. **Il s'agit au fond de procéder de façon artisanale à des vérifications que les outils de traitement de corpus permettent d'automatiser et de systématiser[21].**

Nuançons aussitôt notre propos sur le caractère artisanal de cette étape. Sans aborder ici les enseignements de la recherche documentaire, qui permettent au traducteur de raisonner ses choix lors du survol d'une page de résultats, mentionnons tout de même que le traducteur a différents moyens d'optimiser son utilisation d'Internet. Nous n'en citerons qu'un, l'opérateur avancé « site » de Google™, qui lui permettra de repérer rapidement l'usage que privilégie un organisme donné ou d'apprécier avec un peu plus d'exactitude une fréquence d'occurrence, en lançant sa recherche dans les seules pages d'un site ou d'un domaine Internet de son choix[22].

Dans le domaine pharmaceutique, il pourra par exemple comparer le nombre d'occurrences (et l'emploi fait) du terme *forme galénique*, par opposition à *forme posologique* ou *forme médicamenteuse* à travers différents domaines Internet : par exemple celui de l'Agence nationale de sécurité du médicament s'il cherche à reproduire l'usage d'un organisme qui fait autorité en France (requête : /*"forme galénique" site:ansm.sante.fr/*) ou bien celui d'un laboratoire pharmaceutique pour le compte duquel il ferait sa traduction.

[21] Voir notamment la fonction « concordance plot », proposée par le concordancier AntConc (Cécile Frérot, Module « Traitement de corpus », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 18 janvier 2019).
[22] Rudy Loock signale par ailleurs les moteurs de recherche personnalisés Google CSE qui permettent de délimiter une portion du web sur laquelle effectuer des recherches en entrant les adresses des sites à interroger (Rudy Loock, *La Traductologie de corpus*, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p.176).

- **(4) Quatrième écueil : la séquence est attestée dans des sources validées mais la façon de formuler la requête est biaisée**

  La façon de formuler une requête sur Internet peut en effet occulter tout un pan de résultats plus conformes à la « langue-culture » cible. Ce sera potentiellement le cas chaque fois que l'on utilise le terme source ou que l'on s'inspire de sa morphologie pour lancer une requête en langue-cible ; par exemple, lors d'une recherche de l'équivalent français de *soft skills*, dans le domaine des ressources humaines, qu'on entamerait en lançant une requête à partir du calque *compétences douces*. Nous présentons à la page suivante des extraits de documents obtenus en ligne à partir de différentes requêtes, d'abord biaisées puis dont on cherche à éliminer les biais, pour faire émerger des variantes terminologiques non influencées par la langue source.

  Dans la recherche d'attestations, il convient donc que les étudiants prennent à la fois conscience des biais que peut introduire leur façon d'interroger Internet comme un corpus et s'habituent à user systématiquement des critères de fiabilité et de pertinence (des sources consultées) mais aussi de fréquence et de répartition (du candidat-terme, à travers une variété de sources représentatives).

6. S'approprier la phraséologie en langue cible

La phraséologie revêt une importance variable selon les courants terminologiques. En terminologie traductionnelle, on peut avancer sans se hasarder que son importance fait consensus. Il s'agit donc d'un phénomène textuel avec lequel l'enseignement doit familiariser les apprentis traducteurs. L'enjeu est de les habituer à repérer et donc s'approprier, à travers leurs lectures et leurs recherches documentaires, les façons de dire typiques de leur domaine de travail. De cette sensibilisation dépendra leur capacité à produire une traduction conforme à l'usage des spécialistes (reprenant les tournures attestées dans le milieu), c'est-à dire non seulement à utiliser les bons termes mais aussi à les manier, les insérer correctement dans le discours. Nous postulons par conséquent que ce travail d'appropriation se fait avant tout à travers des lectures en **langue cible** (sur des documents authentiques traitant de thématiques comparables à celles abordées dans le texte à traduire).

Au sein de la phraséologie, nous nous concentrerons ici sur la notion de collocation, que l'on situera à mi-chemin entre :

Biais et recherche d'attestations - Comparaison de trois textes traitant des *soft skills*, dans le domaine des ressources humaines, dont on cherche la dénomination en français, textes obtenus à l'aide de trois requêtes différentes sur Google™. La troisième requête, la seule à ne pas être influencée par la morphologie du terme source, fait émerger une solution que les deux premières requêtes occultaient.

ÉQUATION : / « soft skills »/ SOURCE : *Les Échos Business*, Actualité entreprises, Rubrique Direction ressources humaines, avril 2014	ÉQUATION : /« compétences douces »/ SOURCE : Groupe Manpower, « Les compétences avant les diplômes », 29/12/2014	ÉQUATION : /compétences (monster OR keljob OR manpower)/ SOURCE : Monster, spécialiste du conseil en recrutement), MAJ 2017
Les « soft skills » kézako ? Par opposition aux « hard skills », compétences techniques mesurables, les « soft skills » sont les qualités humaines que le manager a tout intérêt à identifier – et à valoriser – chez son collaborateur, pour en faire un vecteur de motivation, de créativité, de performance...	**Cap sur les soft skills** Ce n'est pas vraiment une surprise, les diplômes ne suffisent plus pour garantir un emploi. Les recruteurs creusent au-delà des sésames acquis auprès des écoles ou des universités et recherchent des compétences bien précises, techniques bien sûr, mais aussi de l'ordre **des *soft skills,* ces « compétences douces »** – pensée critique, résolution de problèmes, créativité, savoir-être, etc. – qui assurent l'adaptation de l'individu à des postes potentiellement très différents. Une récente étude américaine, qui listes les 10 compétences les plus plébiscitées lors du recrutement des jeunes diplômés, place clairement les ***soft skills*** en tête du classement. Les recruteurs sont donc avant tout attentifs aux capacités de : • Travailler en équipe • Prendre des décisions et résoudre des problèmes (…)	**Les compétences « intangibles »** S'il est plutôt aisé de se faire une idée des **compétences techniques** d'un candidat, il est souvent plus difficile de parvenir à mesurer ses **atouts 'intangibles', comme sa capacité à adopter les bons réflexes ou les bonnes attitudes selon les situations, à faire preuve de bon sens ou encore sa manière d'appréhender 'intelligemment' les relations humaines**. C'est pourtant sur ces points là que la différence se fera entre un candidat 'simplement' compétent et un autre qui, en plus de cela, saura fera preuve de souplesse, d'adaptabilité, pour apporter une réelle valeur ajoutée à sa fonction. On **les appelle 'intangibles', mais ces compétences sont pourtant bien réelles**. En voilà quelques-unes qui valent leur 'pesant de cacahuètes', et qui méritent que vous considériez le candidat qui les possède plus attentivement.(…) • Imperturbable – car il est toujours utile de travailler avec quelqu'un capable de garder son calme quand la tempête souffle ! Garder la tête froide, ça permet de réfléchir ! • Intuition – rien à voir avec un quelconque sixième sens mystique, l'intuition est 'simplement' le fruit de l'expérience et de la capacité de projeter l'avenir en interrogeant le passé. (…) • Confiance – A ne pas confondre avec l'optimisme béat ou l'auto-persuasion. La confiance se forge quand on s'est donné les moyens de réfléchir à toutes les choix possibles, et que le fruit de cette réflexion pousse à privilégier une option plutôt qu'une autre. (…)

- des **suites de mots occasionnelles, passagères** (se désagrégeant aussitôt après leur formation, ne venant pas alimenter un « prêt-à-parler », un répertoire d'expressions prêtes à l'emploi dans lequel d'autres locuteurs seraient amenés à puiser)
- et des **suites de mots fixées sous une forme stable, dont la cohésion est maximale**.

Entre les deux, donc, les collocations, regroupent des **suites de mots présentant une cohésion toute relative, qui reviennent avec une certaine fréquence mais qui restent susceptibles de variations (**ex. *remporter une victoire, essuyer une défaite, prendre une décision, livrer bataille*, etc.)[23]. Nous retiendrons en outre avec Rute Costa[24] qu'une collocation est une combinatoire de deux unités lexicales ou plus dont l'une au moins est un terme et dont la totalité des parties ne désigne pas un et un seul concept.

Dans les exercices de repérage qui les introduisent à cette question, les étudiants ont souvent du mal à trancher entre ce qui est terme et ce qui est collocation. La frontière ne semble en effet pas toujours nette. On peut par exemple analyser sans trop d'état d'âme les séquences *couple moteur* et *couple puissant* (dans le domaine automobile) respectivement comme un terme (polylexical) et une collocation. Il faudrait le démontrer par une étude de corpus mais les deux séquences ne présentent en effet a priori pas le même degré de cohésion, ni syntaxique ni sémantique (on pourrait dire aussi qu'il semble y avoir un lien essentiel entre *couple* et *moteur* alors que ce lien semble accidentel, discursif, entre *couple* et *puissant*). L'affaire se complique en présence d'une séquence comme « prendre à bail », qui semble susceptible de deux types d'analyse : terme (existence d'un équivalent sémantique de forme simple : *louer* ; chute de l'article devant *bail*, signalant un degré de figement avancé) ? ou collocation (*bail* désigne un concept du droit des contrats et on trouve, à côté de *prendre à bail, donner à bail*) *?* si bien qu'il semblerait plus économique de considérer qu'on a affaire à un terme pivot, *bail,* admettant deux co-occurrents typiques, *prendre* et *donner)* ? Ou encore dans l'exemple traité page suivante, en présence de la série dérivationnelle *qualifier,qualification, requalification* rencontrée à plusieurs reprises dans l'entourage de termes clairement identifiables comme tels (ce qui plaide pour la classer du côté du phraséologique), mais qui en seconde analyse peut apparaître comme dénotant un concept propre au domaine du droit processuel.

Le débat est essentiel, notamment en terminographie où il détermine la mise en forme des données ; en terminologie orientée vers la traduction, il est surtout source de difficultés. Pour

[23] Typologie d'après Charles Bally, Traité de stylistique française, 1909.
[24] Rute Costa, Module « Fondements et méthodes en terminologie », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 13 novembre 2018.

donner des repères aux apprentis traducteurs, qui leur permettront d'être rapidement opérationnels face au texte à traduire, on propose un critère pragmatique pour faire la part des choses. On considèrera ainsi :

- qu'on étudie la terminologie d'un domaine parce que son élucidation permettra de produire une traduction maîtrisée sur le fond
- qu'on étudie la phraséologie d'un texte parce que sa réutilisation permettra de produire une traduction maîtrisée dans sa forme

Ce critère peut permettre aux étudiants de prendre des décisions rapides lors du relevé de la terminologie et de la phraséologie d'un texte, sans être paralysés par l'arbitrage délicat qu'il suppose parfois et, au besoin, de classer concurremment certaines séquences dans les deux catégories. Par exemple, dans un texte de droit processuel (évoquant le renvoi devant différents degrés de juridiction d'une affaire mettant en cause un dirigeant soupçonné d'avoir lésé son entreprise), les étudiants font le relevé suivant (la consigne pourrait simplement être de relever les séquences du texte qui leur semblent propres au domaine (le texte de l'exercice est présenté annexe 3) :

Dans cette espèce. Engager une poursuite devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour abus de biens sociaux. ***Qualifier*** *cet abus. Prononcer la relaxe. Le parquet fait appel.* ***Soumettre à la juridiction la qualification d'****abus de pouvoir. Délit rarement appliqué.* ***Requalifier les faits en*** *abus de pouvoir. Former un pourvoi. Rejeter le pourvoi. À l'appui de ce pourvoi. (...)*

Ce relevé obtenu, on peut facilement repérer que certaines séquences correspondent à des concepts propres au domaine, comme *abus de biens sociaux* ou *abus de pouvoir* (mais aussi *relaxe, pourvoi…*), sur lesquels il faut être au clair, qui nécessitent une élucidation s'ils ne sont pas déjà connus. Ce sont de toute évidence des termes et l'enjeu ici est de maîtriser le fond.

On observe encore d'autres séquences se greffant dans le voisinage de ces termes, qui semblent fonctionner de pair avec eux, semblent avant tout présents pour permettre leur insertion dans le discours. Ici, l'enjeu du repérage est plutôt de maîtriser la forme, de savoir quels mots utiliser pour introduire ces termes et concepts. Les concepts tirés au clair, il s'agit de ne pas être à court de mots et tournures appropriés pour les actualiser dans le discours.

En particulier, le relevé peut être l'occasion de favoriser une prise de conscience, à savoir qu'il y a toute une phraséologie, ici toute une série dérivationnelle (*qualifier, requalifier, requalification*) dont on peut supposer qu'elle se combine préférentiellement avec des noms d'infraction. En outre, le propos du texte fait comprendre qu'il est question, pour l'accusation,

de trouver un moyen juridique pour faire reconnaître que le dirigeant a bel et bien lésé son entreprise : il faut trouver un délit susceptible de lui être appliqué. Il n'y a pas de difficultés réelle de compréhension, mais on mesure qu'il y a tout un arsenal de façons de dire qu'il faut s'approprier, sans lequel on aurait bien du mal à introduire ces idées, à tenir un discours sur le sujet traité, sans trahir son manque de familiarité avec lui, même si les concepts en eux-mêmes et leur dénomination sont maîtrisés. Faute de quoi, une éventuelle traduction dans laquelle serait abordé ce même sujet se trahirait par son manque d'idiomaticité, d'aptitude à reproduire les combinaisons acceptées par le milieu.

In fine, les étudiants pourront d'ailleurs affiner leur analyse initiale et considérer que la série dérivationnelle de *qualification*, qu'il leur était si utile de s'approprier pour pouvoir produire en français un texte idiomatique à la phraséologie maîtrisée, recouvre aussi une dimension conceptuelle, susceptible d'une définition, ce qui la tire du côté du terminologique. Ils pourront vouloir fixer plus précisément ce qui semble être un concept du droit et s'en assurer par des recherches documentaires (ils reviendraient alors à une étude terminologique, pour mieux maîtriser le fond : ils découvriraient qu'en droit processuel, qualifier, c'est dire à quelle infraction correspondent les faits reprochés, ce qui déterminera la règle de droit applicable).

Ils retiendront donc qu'on peut retrouver, dans l'environnement typique d'un terme, un autre terme, que certaines séquences sont susceptibles de plus d'une analyse et, partant, de deux types de classement (terminologique et phraséologique).

Bien entendu, il faut mettre en garde les étudiants contre le caractère artificiel de l'exercice. Les collocations étant par définition un phénomène de combinaisons préférentielles entre unités lexicales, on ne peut guère en apprécier la récurrence à l'échelle d'un seul texte. Pour s'approprier pleinement la phraséologie repérée et la réutiliser sans fausse note, la prudence dicterait ensuite d'interroger un échantillon de textes représentatifs pour en vérifier la fréquence d'occurrence.

7. S'orienter dans la multiplicité des ressources : faire un usage averti des données terminologiques

Le cœur du problème pour le traducteur n'est parfois pas de combler un manque (trouver comment dénommer en langue cible, ou partir en quête d'un matériau primaire) mais de composer avec un trop-plein. Le traducteur peut en effet se trouver aux prises avec une variété qui nécessite de sa part des arbitrages :

- entre une palette de ressources terminologiques (que nous traitons ici) ;
- entre une foisonnement de dénominations ou de désignations (que nous traiterons au point suivant).

Nous nous pencherons principalement ici sur les banques de données terminologiques. Multiples, ces banques obéissent à des partis pris très différents. Il importe que les futurs traducteurs en aient conscience pour les consulter en connaissance de cause. Se construit ici une compétence qui leur permettra de porter un regard critique sur les termes relevés dans les ressources consultées et, dans le prolongement de la prise en compte des mérites respectifs des stratégies de recherche à la disposition du traducteur, d'en faire un usage avisé.
Nous pourrions distinguer trois grands courants auxquels rattacher les ressources terminologiques de référence :

- un courant technique, dont le modèle serait la partie terminologique des normes publiées par les organismes de normalisation (**ISO, CEN, AFNOR…**) ;
- un courant aménagiste, représenté par les banques de données **Grand dictionnaire terminologique (GDT)** de l'Office québécois de la langue française et **France Terme**, de la Commission d'enrichissement de la langue française de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ;
- un courant traductionnel, illustré notamment par les banques de données terminologiques des institutions européennes (**IATE**) et des organes des Nations Unies (**UNTERM** pour l'ONU, **UNESCOTERM** pour l'UNESCO…).

Chacun de ces courants pourrait être caractérisé sommairement, en particulier autour de **l'opposition entre fiches prescriptives (cherchant à infléchir l'usage)**, caractéristiques des deux premiers courants et **fiches descriptives (cherchant à rendre compte de l'usage),** caractéristiques du troisième.

Nous pourrions, bien schématiquement, résumer ainsi le parti pris de ces trois courants :

Courant technique	homogénéiser les concepts et leurs désignations en vue d'une communication efficace
Courant aménagiste	revaloriser une langue concurrencée ou en situation minoritaire, notamment par une activité néologique
Courant traductionnel	décrire l'usage dans plusieurs langues pour établir des équivalences

En réalité, il faudrait aussitôt souligner le caractère réducteur de cette typologie, chacune de ces ressources faisant souvent place à des fiches terminologiques se rattachant à d'autres courants :

- les ressources **traductionnelles ou descriptives** rendent souvent compte des **recommandations ou termes officiels** (produits par les sources aménagistes), qu'il s'agisse ou non des termes les mieux installés dans l'usage. IATE recense par exemple régulièrement les termes issus des délibérations de la Commission d'enrichissement de la langue française ;
- les sources **aménagistes ou prescriptives** (canadiennes en particulier) s'enrichissent souvent de fiches rédigées par d'autres organismes (c'est par exemple le cas des travaux terminologiques **d'universités partenaires** publiées dans le GDT, a priori à visée purement descriptive.

De ce point de vue, la banque de données **Termium Plus**® du Bureau de la traduction du gouvernement du Canada constitue peut-être le cas d'hybridité le plus éclatant : le Bureau de la traduction est à la fois un prestataire de services langagiers et « l'une des principales organisations de traduction au monde »[25], ce qui confère à sa banque Termium Plus® tous les attributs d'une ressource descriptive. En témoigne par exemple le scrupuleux travail de recensement des sources d'attestation des termes mis en vedette.

Parallèlement, le Bureau de la traduction fait également office d'organe de normalisation terminologique qui « travaille à normaliser le vocabulaire utilisé dans les divers domaines d'activité du gouvernement ». La banque Termium Plus® contient les équivalents normalisés dans ce cadre, par exemple ceux du projet PAJLO (*Promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles)*, de normalisation du vocabulaire français de la *common law.*

[25] Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles du Sénat du Canada, consulté le 30/07/2019 à l'adresse : https://sencanada.ca/fr/Content/Sen/committee/411/ollo/09evb-49497-f

Cette hybridité des ressources invite donc à développer un autre type de compétence, celui de lecteur averti des fiches terminologiques, sensibilisé à l'importance de :

- s'interroger sur la nature de la ressource utilisée, le contexte qui l'a fait naître et les visées qu'elle poursuit. Par exemple, on sait que l'Office québécois de la langue française (OQLF), qui édite le GDT, est né d'une volonté politique de revaloriser le français, et par la suite, avec la Charte de la langue française adoptée en 1977, de l'aménager pour permettre la « francisation de l'administration et des entreprises » au Québec. De brefs éclairages historiques de ce type, intégrés à un cours de terminologie à l'usage des traducteurs, favoriseraient de la part des étudiants un maniement plus avisé de ressources terminologiques dont ils sont parfois d'assidus utilisateurs ;
- regarder la source des termes vedettes consultés, pour savoir s'ils ont été relevés dans l'usage et auquel cas, où (termes attestés et donc fiche à orientation descriptive) ou au contraire s'il s'agit de termes créés « in vitro » (pour les besoins d'un projet terminologique de normalisation, pour combler une lacune et dénommer un concept d'apparition récente, supplanter un emprunt…) ;
- prêter attention à toutes les informations contextuelles présentes dans les fiches et qui en orientent la lecture (et au besoin prendre la peine de consulter les préfaces et autres guides de l'utilisateur qui expliquent la méthodologie suivie dans les fiches). Par exemple, certains termes mis en vedette par Termium Plus® portent la marque « proposition ». C'est le cas notamment du terme *sondage de tribunaux* donné *comme* équivalent de l'anglais *forum shopping* (domaines : « tribunaux, règles de procédure, actions en justice »). Il faut consulter la foire aux questions pour savoir que la marque « proposition » est un *« paramètre indiquant que le terme en vedette n'a pas été relevé dans une source écrite, mais qu'il a été proposé comme équivalent par un terminologue, un traducteur, un spécialiste ou toute autre personne. »*

De même les cotes de fiabilité qu'on trouve dans certaines ressources comme WIPO Pearl[26] livrent des renseignements précieux pour manier la fiche à bon escient. Plus largement, les

[26] indice qui attribue un degré de fiabilité à un terme donné, selon les critères suivants :
1. Aucune source fiable, validation par le Service de traduction du PCT de l'OMPI
2. aucune source fiable, validation par le Service de traduction du PCT de l'OMPI, et par des spécialistes du domaine externes
3. source fiable, validation par le Service de traduction du PCT de l'OMPI
4. source fiable, validation par le Service de traduction du PCT de l'OMPI, et par des spécialistes du domaine externes (WIPO Pearl, Guide l'utilisateur, consulté le 30/07/2019 à l'adresse https://www.wipo.int/reference/fr/wipopearl/guide.html#tr)

différentes marques (d'usage ou de pondération par exemple[27]) propre à chaque ressource obéissent à une logique propre que l'apprenti traducteur gagnerait à interroger. L'OQLF distingue par exemple les termes qu'il recommande des termes qu'il normalise, interventions prescriptives qui relèvent toutes deux de son initiative, seule la seconde, de normalisation, ayant un « effet contraignant ». Il importe là aussi que l'apprenti traducteur s'interroge sur la portée de ces marques - l'effet contraignant s'appliquant en l'occurrence à l'administration québécoise - mais aussi sur l'autorité que revêt le jugement normatif sous-tendant ce type de marque. Il suffit pour s'en convaincre de les comparer par exemple avec les marques « recommandé » et normalisé » de la banque WIPO Pearl dont la portée est tout autre : d'après le guide de l'utilisateur, le terme normalisé est un terme qui l'a été « par une organisation de normalisation », c'est-à-dire cette fois - comprenons-nous - qui a reçu le consensus de spécialistes représentatifs du domaine et se trouve donc investi de leur autorité ; le terme recommandé est quant à lui un « terme dont l'utilisation est recommandée par le Service de traduction du PCT de l'OMPI, pour désigner un concept dans un domaine spécifique »[28]. Favoriser ce regard critique est important : il en va aussi de la cohérence des données que les étudiants reporteront ensuite dans leurs propres fiches terminologiques (décontextualisées, ces marques seront dénuées de sens si l'étudiant ne restitue pas, aussi, la logique de la série dans laquelle elles s'inscrivent).

Une fois émises les réserves de rigueur sur son caractère quelque peu réducteur, ce genre de typologie aurait donc l'intérêt de favoriser chez les étudiants un esprit critique : s'ils choisissent par exemple d'utiliser un terme trouvé sur France Terme, ils doivent le faire en connaissance de cause et savoir que ce choix ne reflètera pas nécessairement l'usage consacré dans le milieu pour lequel ils traduisent. (Mais il pourra néanmoins être judicieux dans certains cas, *a fortiori* si leur donneur d'ouvrage appartient à l'administration française qui a l'obligation d'utiliser les termes publiés au JORF).

Un exercice possible à proposer aux étudiants consisterait à les inviter à comparer le traitement réservé par plusieurs ressources à un même terme apparu en langue source et dont l'équivalent ne serait pas encore stabilisé en langue cible. Les étudiants seraient incités à apprécier les mérites respectifs des solutions relevées mais aussi l'utilité des justifications données à l'appui

[27] À titre d'exemple, dans la banque WIPO Pearl la marque d'usage sert à apprécier le « degré d'acceptation d'un terme dans la communauté scientifique et technique ». Et les « valeurs possibles pour ce champ » sont : « autorisé, à éviter, obsolète, terme proposé, recommandé, normalisé » (ibid)

[28] WIPO Pearl, Guide l'utilisateur, consulté le 30/07/2019 à l'adresse https://www.wipo.int/reference/fr/wipopearl/guide.html#tr

de telle ou telle solution. On pourra se reporter aux captures d'écran présentées en annexe 2 rendant compte du traitement du terme *forum shopping* dans la combinaison anglais/français dans trois ressources terminologiques différentes.

Ce type d'exercice habituera les étudiants à relativiser la portée des résultats trouvés dans des ressources parfois consultées avec une certaine déférence. Il les préparera aussi à la rédaction de fiches terminologiques en les amenant à s'interroger sur le choix des informations à faire entrer dans un produit à l'usage du traducteur.

8. Arbitrer entre dénominations concurrentes

8.1.Développer une sensibilité à la valeur pragmatique des termes

Nous l'avons dit, le traducteur doit parfois composer avec un trop-plein. En arbitrant entre différentes dénominations possibles, il doit tout d'abord développer une sensibilité au contenu connotatif que véhiculent les termes, ou encore à ce qu'ils disent de la « place où se tiennent les énonciateurs », comme l'écrit V. Delavigne (qui l'illustre ainsi : « *parler de centre de stockage ou de poubelle nucléaire, d'érythème cutané ou de rougeur de la peau, relèvent de dynamiques de discours divergentes à relier à des conditions de production, de circulation et de réception particulières. »*[29]). C'est aussi toute l'utilité des marques d'usage[30] des fiches terminologiques, qui permettent de cerner les conditions d'emploi d'un terme et dont la consultation doit devenir habituelle chez les apprentis traducteurs.

Les termes mis en circulation peuvent donc porter la marque de nombreuses stratégies. Nous n'en brosserons ici qu'un tableau à gros traits :

- Ils peuvent par exemple être analysés comme porteurs d'enjeux idéologiques et participer de stratégies d'euphémisation. Songeons aux paires de termes *avortement/IVG ; balayeur/ technicien de surface ; sourd /malentendant ; salarié/ collaborateur)*

[29] Valérie Delavigne, « Quand le terme entre en vulgarisation », *Terminologie et Intelligence artificielle*, 2003, Strasbourg, France. p. 88.

[30] Les marques lexicographiques et terminographiques peuvent être définies comme un signe qui explicite ou qui précise la valeur d'emploi d'un mot ou d'un terme sur la base de l'analyse des connotations. La marque d'usage, comme on l'appelle parfois donne à l'usager le mode d'emploi du mot ou du terme. (Louis-Jean Rousseau, *Les marques terminographiques : une approche aménagiste, Réflexions méthodologiques sur le travail en terminologie et en terminotique dans les langues latines*, Séminaire Realiter, Nice, 1-2 juillet 1996, Nice, 1996, pp. 47-58.

- Ils peuvent être un outil de différenciation concurrentielle pour les entreprises : la diffusion d'une terminologie maison contribue alors à la construction d'une image de marque et participe d'une recherche d'originalité.
- Ils peuvent signaler des partis pris théoriques en recherche. C'est notamment le cas de la néologie de reconceptualisation dont les exemples seraient légion. Nous nous arrêterons un instant sur ce cas.

Il est notoire que beaucoup de travaux scientifiques fondateurs débutent par une critique de l'état de l'art, vu à travers sa terminologie. Le constat est fait de l'insuffisance des outils conceptuels dont dispose une discipline pour rendre compte adéquatement de la réalité. Plusieurs auteurs l'ont analysé, comme A. Rey, pour qui les nomenclatures du XVIIIe siècle (entreprises de classification des objets d'une science, auxquels on attribue ensuite des noms, notamment en sciences naturelles), constituent un « programme (…) qui confère aux signes du langage une valeur informative dans la construction et l'éclaircissement de la notion »[31]. Ou encore, Émile Benveniste qui pose qu'une « science ne commence d'exister que dans la mesure où elle (…) impose ses concepts dans leur dénomination »[32].

C'est ainsi que V.Kaufmann et C.Jemelin justifient l'introduction en sociologie urbaine du néologisme *motilité,* emprunté à la biologie, qui leur semble plus apte que le terme de *mobilité* à décrire sous un angle nouveau un phénomène connu (à savoir « la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets »[33]).

C'est encore ainsi que les didacticiens remettent périodiquement à plat la terminologie de la grammaire utilisée dans les manuels scolaires et font émerger de nouvelles façons de penser la langue et les relations logiques entre constituants syntaxiques de la phrase, notamment. Ou bien, en traductologie, c'est au prix du rejet des termes de *thème* et *version* rattachés à une approche linguistique et scolaire qu'a pu émerger une conception différente de la traduction (comme acte

---

[31] Alain Rey, , *La terminologie : noms et notions*, collection « Que sais-je ? », P.U.F., Paris 1979, p.5.

[32] « La constitution d'une terminologie propre marque dans toute science l'avènement ou le développement d'une conceptualisation nouvelle, et par là elle signale un moment décisif de son histoire. On pourrait même dire que l'histoire propre d'une science se résume en celle de ses termes propres. Une science ne commence d'exister ou ne peut s'imposer que dans la mesure où elle fait exister et elle impose ses concepts dans leur dénomination […] », (E.Benveniste, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, Tome 2, p. 247)

[33] V.Kaufmann, C.Jemelin, "La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales", Communication au colloque *"Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences et dans l'action*", Rennes, 21-22 octobre 2004, 10 p., 2008.

de communication visant à restituer un message et non plus comme exercice scolaire servant à apprécier les connaissances linguistiques de celui qui s'y livre) donnant lieu à son tour à toute une terminologie nouvelle. Nous pourrions multiplier les exemples.

L'enseignement de la terminologie dans une formation de traducteurs pourrait ici favoriser cette prise de conscience et montrer que les termes mis en circulation sont révélateurs de stratégies diverses, chacune porteuse de connotations qu'il importe d'apprécier à leur juste valeur : ne pas les gommer si elle relèvent d'une intentionnalité (et nous partons du principe que c'est l'objet même de la traduction que de transmettre l'intention d'un texte, son *vouloir* dire) ou au contraire ne pas se laisser fasciner par les mots et leur matérialité et simplement dégager le sens de la gangue qu'ils constituent, si l'on juge que la conceptualisation particulière du monde dont est porteur tel terme témoigne seulement d'un écart d'ordre culturel, inscrit dans le mode de structuration des lexiques des langues source et cible. On sait par exemple que le français distingue les termes spécifiques *fleuve* et *rivière* là où l'anglais dispose du générique *river*. L'actualisation de ces termes français dans les discours ne témoigne a priori d'aucune intentionnalité : nul ne songerait à en tenir compte, a priori, dans une traduction vers l'anglais.

Concrètement, le traducteur qui omettrait cette dimension pourrait risquer, **ici**, d'aplatir le sens (en plaquant des catégories connues sur des concepts nouveaux, en ramenant l'autre au même dans une vision ethnocentrique), **là**, d'introduire un exotisme incongru. Dans la terminologie médicale, par exemple, on recense de très nombreuses paires de dénominations concurrentes, qui sont affaire de registre et se laissent décrire à l'aide de l'opposition variante savante/ variante populaire : *rhinite ou rhume, restauration dentaire ou plombage, nerf cochléaire ou nerf auditif, encéphalopathie spongiforme bovine* ou *maladie de la vache folle…*
Le but du cours de terminologie pourrait être ici de montrer que le choix de l'une ou l'autre variante n'est pas indifférent du point de vue du lecteur-cible, du bagage cognitif qu'on lui prête, de la distance qu'on instaure à son égard ou encore de l'effet de dépaysement qu'on provoquera en lui. Le terme savant devient ici un marqueur de crédibilité (ou de statut) qui signale que le locuteur est un « sachant » et utilise les bons termes à bon escient (sans distorsion), comme l'analyse V.Delavigne[34]. Ce sont autant d'éléments qui participent à la construction du sens, à l'intention du texte et dont le traducteur doit tenir compte.
Il en ira de même avec la néologie de reconceptualisation. Le terme allemand d'Interdependenz introduit par le sociologue Norbert Elias, appellera un équivalent en français qui en préserve la

[34] Valérie Delavigne, Module « Circulation des terminologies », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 07 février 2019.

spécificité (le calque *interdépendance*). Il ne suffirait en effet pas de parler de « lien social » qui ne rendrait pas compte du fait que pour N. Elias, nous vivons aujourd'hui dans des sociétés où toutes nos actions, des plus simples et quotidiennes aux plus extrêmes et politiques, impliquent une multiplicité d'autres individus dont les actions déterminent les nôtres et inversement (en ce sens, nous ne sommes pas seulement liés, nous sommes interdépendants).

Dans le même ordre d'idée, ou a contrario, y aura-t-il lieu de parler de *perturbation du sol* pour rendre l'anglais *ground disturbance*, comme nous y invite la législation canadienne qui en donne une définition précise[35], plutôt que de recourir au plus prosaïque *terrassement* ? Y aura-t-il lieu de parler de *fief simple* pour rendre l'anglais *fee simple*, comme nous y invite le vocabulaire normalisé de la *common law*[36], alors que la banque de données IATE recense par ailleurs le terme de *pleine propriété*, heurtant moins les habitudes linguistiques d'un lectorat imprégné d'une conception romano-civiliste du droit ? En réalité la question ne peut pas être tranchée hors d'une réflexion sur la circulation de ces termes à travers différents discours et sur le genre discursif dans lequel ils sont appelés à apparaître. Ceci nous amène à notre point suivant.

8.2. Mettre en regard le terme pressenti avec le genre discursif du texte à traduire

Arbitrer entre des dénominations concurrentes revient souvent à apprécier la valeur pragmatique des termes pressentis au regard du genre discursif dans lequel ils doivent apparaître. Nous ne ferons ici qu'ébaucher une piste de réflexion, en postulant, de façon un peu schématique, qu'on peut se représenter les genres discursifs auxquels à affaire le traducteur pragmatique comme un continuum entre deux pôles :

- **À une extrémité, le genre institutionnel, où textes source et cible doivent produire les mêmes effets, éventuellement juridiques, et où il importe de conserver un parallélisme assez strict entre les différentes versions linguistiques d'un même texte.**
- **À l'autre extrémité, le genre éditorial, où la version cible tend à faire oublier qu'il existe un texte source, où il importe de coller aux représentations culturelles du lecteur**

[35] « Tout travail, opération ou activité qui perturbe la terre, y compris le fait d'excaver, de creuser, d'ouvrir des tranchées, de labourer, de forer, de creuser des tunnels ou des tarières, de remblayer, de dynamiter, de décaper de la terre végétale, de niveler le sol, d'enlever de la tourbe, d'exploiter une carrière, de déblayer et de drainer le sol (…) », Nouveau-Brunswick, Loi de 2005 sur les pipelines.

[36] Terme normalisé par le Comité de normalisation dans le cadre du projet *PAJLO (Promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles)*.

cible, en adaptant le texte source pour faire naître dans son esprit une réalité immédiatement parlante.

Nous donnerons un exemple des arbitrages très différents auxquels peuvent se livrer les traducteurs à partir du concept de *cap and trade*, dans le domaine des dispositifs de régulation des émissions polluantes. Nous commençons par présenter ci-dessous deux sources documentaires ou terminologiques qui pointent vers deux équivalents français différents (*l'Encyclopaedia Universalis* et Termium Plus®).

Puis nous examinons, à la page suivante, les traductions vers le français de deux textes anglais, que nous situons à chacun des deux pôles évoqués ci-dessus, en formulant l'hypothèse que les choix terminologiques divergents qu'elles illustrent pour rendre le concept de *cap and trade* s'expliquent précisément par les spécificités de leur genre discursif.

Un **marché de droits à polluer**, encore appelé **marché de permis négociables**, est un instrument économique de politique environnementale qui vise à limiter le niveau global de rejets polluants en répartissant les coûts à supporter pour respecter cette contrainte de manière efficace.

L'idée de marché de permis négociables est née à la fin des années 1960, à la suite des travaux de Ronald Coase (Prix Nobel d'économie en 1991) sur les effets externes et de John Dales sur les droits de propriété pour l'usage de biens environnementaux. Cette idée fut partiellement expérimentée quelques années plus tard, aux États-Unis, sous la forme de dispositifs permettant la réaffectation entre entreprises de limites d'émissions de gaz polluants. Mais ce n'est qu'à partir de la fin des années 1980 que de véritables marchés de permis négociables sont mis en place, dans le cadre de la politique américaine de lutte contre la pollution atmosphérique. Le plus important a été développé à partir de 1995, dans le cadre du programme concernant les pluies acides (*Acid Rain Program*) (…)

Source : Encyclopaedia Universalis, sous *Marché de droits à polluer*, consulté en ligne le 25/03/2019.

Anglais

Subject field(s)

- Anti-pollution Measures
- Climate Warming and Ozone Layer

cap-and-trade

CORRECT

cap and trade

CORRECT

CONT

Cap-and-trade refers to a market-based control mechanism designed to limit the use, discharge, or emission of a given substance or substances. It is often chosen as a regulatory control option to achieve an overall reduction of a substance while allowing for flexibility across various industries.

PHR

Cap-and-trade mechanism, program, system.

Français

Domaine(s)

- Mesures antipollution
- Réchauffement climatique et couche d'ozone

plafonnement et échange

CORRECT, MASC

CONT

Le système le mieux connu est celui de «plafonnement et échange», plus connu sous le terme anglais de «cap and trade». Dans ce type de système d'échange de droits d'émission, un organisme de réglementation établit un objectif général de réduction, le «plafond». Il attribue ensuite un permis à chaque émetteur, la somme des permis équivalent au plafond.

PHR

Mécanisme, programme, système de plafonnement et d'échange.

Source : Termium Plus®, consulté le 16/08/2019

Box 2.4. The Regional Greenhouse Gas Initiative

In 2009, the Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) bringing together initially 10 states, introduced **a cap-and-trade programme** for carbon dioxide emissions. The initiative covers all large fossil-fuel electricity plants in the states with the **cap** based on long-term modelling predating the dramatic changes in energy prices, resulting in an initial allocation of too many allowances. (…)

Encadré 2.4. La Regional Greenhouse Gas Initiative

En 2009 la Regional Greenhouse Gas Initiative, lancée à l'origine par dix États, a mis en place un **programme de plafonnement et d'échange** des émissions de dioxyde de carbone, dont le champ d'action recouvre toutes les grandes centrales thermiques fossiles des États partenaires. Calculé sur la base de modélisations réalisées avant les évolutions spectaculaires des prix de l'énergie, le **plafond** initial a conduit à la mise sur le marché d'un nombre trop élevé de permis d'émissions de CO2. (…)

Source : *OECD Economic Surveys: United States 2014*, juin 2014, 112 p.

During the summer of 2012 the Arctic ice sheet shrank to 1.39 million square miles, less than 50 percent of its average minimum since 1979 and about 18 percent smaller than the previous record, set in 2007. The next four lowest-ice seasons occurred between 2007 and 2012. Summer ice is disappearing decades faster than predicted, hastening the rise of sea levels. Obama entered office with ambitions to clinch an international climate change treaty and push through **cap and trade** legislation. Both efforts failed. The administration did increase gas mileage standards—to 54.5 mpg by 2025—and proposed a rule capping power plant emissions. This will reduce pollution without slowing global warming. For that, the U.S. will need far more aggressive goals, shared with the rest of the world.

Pendant l'été 2012, les glaces de l' Arctique ont fondu jusqu'à ne plus couvrir que 3,4 millions de km^2, soit moins de la moitié de la moyenne des minima observés depuis 1979 et environ 18 % de moins que le précédent record, établi en 2007. Les quatre minima les plus bas observés antérieurement l'ont été entre 2007 et 2012. Cette fonte estivale intervient avec des dizaines d'années d'avance sur les prévisions, précipitant la montée du niveau des mers. Obama avait pris ses fonctions avec l'ambition d'être l'artisan d'un traité international sur le changement climatique et de faire avancer la législation sur le **marché des droits à polluer**. Peine perdue. Son administration a effectivement durci les normes imposées aux constructeurs automobiles en matière d'efficacité énergétique (…)

Sources : Business Week/ Le Point Édition Affaires, octobre 2012

Dans le premier extrait, il n'y a pas un lectorat (anglophone ou francophone) qui prévaudrait sur l'autre. La nature du texte (les *Études économiques de l'OCDE*) suppose un parallélisme nécessaire entre les versions anglaise et française, autant de versions qui doivent fonctionner pareillement, être exploitables parallèlement par leurs différents destinataires.

Dans le second extrait, un article de la presse généraliste, ancré dans un contexte culturel précis, le traducteur dispose d'une marge de reformulation majeure et en use pour adapter le texte au bagage culturel de son lectorat, public-cible unique, qui se substitue au public visé par le texte original anglais.

9. Exploiter les ressources endogènes d'une langue ou y transposer des ressources exogènes : le cas de la traduction depuis l'anglais

Ces derniers exemples sont susceptibles d'une autre analyse, qui invite l'apprenti traducteur à cultiver sa sensibilité linguistique et en fait un agent de l'évolution de la langue, contribuant aux inflexions prises par celle-ci au gré de ses contacts avec les autres langues.

Le traducteur, rédigeant son texte cible, parlera-t-il de *traducteur indépendant* ou de *traducteur freelance* pour désigner le cas échéant son propre mode d'exercice ? d'*enceinte* ou de *chambre climatique* dans le domaine du matériel de laboratoire ? de *façonnier* ou de *CMO* (pour c*ontract manufacturing organisation*) dans le domaine de la sous-traitance pharmaceutique ? Chacune de ces alternatives peut être décrite en termes d'arbitrages entre ressources endogènes d'une langue, dans lesquelles on choisirait de puiser, et ressources exogènes qu'on choisirait d'y transposer. Nous empruntons ici à Rachele Raus[37] une distinction qui nous semble opérante pour décrire ces cas d'arbitrages terminologiques, qui amènent le traducteur à trancher entre deux tendances à l'œuvre dans les situations de contact entre langues[38] :

- une propension à l'harmonisation de la terminologie à partir d'une « lingua franca » (l'anglais). C'est vrai de ce qui peut s'observer par exemple dans le champ de la néologie : de nombreux concepts étant d'abord nommés en langue dans des textes en anglais, c'est ensuite

[37] Raus Rachele, *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international,* Bruxelles, De Boeck, 2013, p.24-25.

[38] Ce faisant nous en étendons la portée, puisque dans les travaux de R. Raus, il est avant tout question de rendre compte de la persistance, malgré les efforts de normalisation, de variantes dénominatives concurrentes (par exemple *violence conjugale* vs *violence domestique*) dans les répertoires terminologiques et dans le discours des organisations internationales (OI). R. Raus en rend compte à l'aide de la notion de « colinguisme », ou institutionnalisation de rapports spécifiques entre l'anglais et les autres langues des OI, qui s'instaurent à travers les choix terminologiques de leurs acteurs. Ces rapports ainsi institutionnalisés font entrevoir un « conflit latent » dans le discours international entre les deux tendances évoquées ici. Rachele Raus, op.cit., p.25.

depuis l'anglais que se diffuse l'innovation en direction d'autres langues, sous la forme d'emprunts et de calques. Mais le phénomène ne se limite pas à la néologie et on l'observe à travers des variantes dénominatives parfaitement installées, comme dans les exemples ci-dessus.

- une volonté d'exploiter les ressources endogènes des langues en contact avec l'anglais.

Pour reprendre l'exemple de la néologie, le traducteur créant un terme pour rendre un concept déjà actualisé dans une autre langue peut choisir de privilégier une approche onomasiologique, et proposer une solution terminologique originale, fondée sur la recherche dans la langue cible des ressources expressives qui seront les plus à même de rendre le concept préalablement identifié à partir du texte de départ.

C'est en substance ce que préconisent Hermans *et alii* à propos de néologie traductive, pour qui la recherche du « néologisme passe(ra) par le prisme du système conceptuel avant de passer par le prisme du système de la langue »[39].

Si la façon dont se résout cet arbitrage entre ressources exogènes et endogènes est souvent sans conséquence (sauf à prendre le parti du purisme), ailleurs, elle peut finir par remodeler les structures conceptuelles sous-jacentes d'une langue. Et quand bien même, la ressource exogène est souvent une solution de facilité, qui dispense de se demander de quoi on parle, de faire en somme un travail sur le concept.

Prenons l'exemple du terme *employé* dont l'INSEE, en France, donne la définition extensionnelle suivante : « *Le groupe des « employés » rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. L'unité du groupe des employés repose en fait plus [sur] ce qu'ils sont que sur ce qu'ils font* »[40].

Les employés forment, au sens de l'INSEE, un groupe socioprofessionnel, c'est-à-dire dans la nomenclature PCS 2003 l'un des huit postes de son niveau le plus agrégé (aux côtés, par exemple, des agriculteurs, des professions intermédiaires, des cadres et professions

---

[39] *« Le traducteur ne cherche pas d'emblée à traduire le terme. Il identifie la notion exprimée par le terme du texte de départ et réexprime ensuite la notion dans le texte traduit. La question qu'il se posera est donc celle-ci : quel est le terme dans la langue-cible dont le sens correspond exactement à la notion exprimée par le terme dans la langue-source? L'adéquation, c'est-à-dire la qualité qu'a un terme de bien convenir à la notion qu'il exprime, dans le contexte précis du texte à traduire, est donc l'exigence principale. »* Hermans et al., 1999, « Néologie traductive », *Terminologies nouvelles*, n°20, p.38

[40] Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) 2003, Institut national de la statistique et des études économiques, mise à jour le 01/01/2003, consultée le 30/07/2019 à l'adresse https://www.insee.fr/fr/metadonnees/pcs2003/categorieSocioprofessionnelleAgregee/5?champRecherche=true

intellectuelles supérieures, etc.) et ils regroupent les employés de la fonction publique, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers.

En communication d'entreprise, les sociétés ayant une implantation internationale sont d'importants donneurs d'ouvrage pour les traducteurs et beaucoup de documents sont d'abord rédigés en anglais avant d'être traduits. Le vocable *employé* revient par ce biais dans les textes français de communication d'entreprise, où il sert régulièrement à rendre l'anglais *employee*. On peut bien entendu faire valoir que dans ce passage, s'opère une déterminologisation (et que l'inscription du terme dans la nomenclature de l'INSEE n'est plus prégnante dans l'esprit des participants à la situation d'interlocution). Reste que le vocable français nous semble conserver de son acception socioprofessionnelle un trait spécifique, de « rang subalterne dans la hiérarchie », qui détonne dans la communication de l'entreprise aujourd'hui, laquelle nous semble plutôt chercher à gommer toute idée explicite d'un lien de subordination avec ses forces vives. En témoigne, à notre sens, la vogue actuelle du vocable *collaborateur,* aux nombreuses occurrences dans les textes de communication d'entreprise, qui permet d'éluder la difficulté née du parasitage, par l'acception socioprofessionnelle, du vocable *employee* transposé en français.

En réalité, l'idée que le traducteur procèderait à des arbitrages ne doit pas leurrer : ses choix sont souvent contraints et sa marge de manœuvre très réduite[41]. Il est en particulier tenu par un intertexte, qu'il doit contrôler, à la recherche des usages et préférences « maison », des termes consacrés dans la documentation du client (que ceux-ci semblent ou non les options les plus faciles à défendre à ses yeux) et ce sont donc ces « précédents » qui lui dicteront *in fine* son choix. Il n'en reste pas moins qu'il y a à notre sens un intérêt pédagogique à présenter la question aux étudiants, pour favoriser un esprit critique, les habituer à repartir du concept, également dans cette phase du travail terminologique, et ne pas céder à la facilité de la transposition systématique de ressources exogènes, qui fait parfois violence aux structures conceptuelles de la langue d'arrivée. L'exemple du terme *employé* et des reconfigurations sémantiques dont il fait l'objet au gré des discours où il apparaît (de la nomenclature de l'INSEE

[41] D'autant qu'en dernier recours, comme le dit Deirdre A. Mark, au sujet des contraintes socio-professionnelles inhérentes à la pratique de la traduction : « Si un bon terme est celui qui satisfait â toutes les exigences de l'équivalence, le bon terme est celui que le client accepte. » (in *L'Appréciation de l'équivalence lexicale en traduction* /Texte d'une communication préparée pour le séminaire de linguistique de R. Kocourek, et présentée dans le cadre des colloques des gradués le 26 mars 1982).

à la communication multilingue des multinationales) nous semblent éloquent à cet égard (même si l'analyse que nous en livrons donnerait sans doute matière à discussion).
Soulignons avant de clore ce point que l'on quitte vraisemblablement ici le domaine du strictement terminologique (la quête d'un « matériau primaire » à récupérer) pour retomber dans celui plus vaste de la traduction (interprétative). En effet, il n'est plus tant question de récupérer en langue cible un matériau préexistant (quel est le terme qui va me permettre de rendre la notion exprimée par l'anglais *employee* ?) que d'interpréter un message pour en restituer le sens et l'intention (point de vue qui laisse ouvert le champ des possibles reformulations en langue d'arrivée).

10. Thésauriser (le fruit de ses recherches terminologiques)

Le dernier réflexe à inculquer à l'apprenti traducteur serait de l'habituer à consigner ses données terminologiques sur un support stable, intégré à son environnement de travail, dans un souci de « capitalisation », qu'il le fasse pour son propre usage, dans le cadre d'une future activité indépendante, ou pour alimenter à son tour des ressources terminologiques mutualisées, notamment s'il intègre un service de traduction, où l'impératif de cohérence terminologique est d'autant plus fort et les risques de dissonance importants, faute d'outil d'harmonisation.

Les outils de gestion terminologique intégrés aux logiciels de TAO favorisent cette discipline. Ils permettent au traducteur de garder une trace du fruit de ses recherches terminologiques, dans un double souci de productivité (pour ne pas dupliquer un effort déjà fourni une première fois) et de cohérence terminologique. En plus du fruit de ses propres recherches, il lui appartiendra d'y enregistrer les éventuelles remarques d'un donneur d'ouvrage sanctionnant un usage maison (usage qui primera sur les solutions auxquelles il aurait pu arriver par ses propres moyens), voire de lui soumettre ses fiches ou glossaires pour validation. Plus généralement, il lui appartiendra d'organiser sa base de données terminologiques pour y consigner les justifications pouvant peser dans un arbitrage entre plusieurs termes concurrents. Autant d'informations qui concourront à la qualité terminologique de ses travaux à venir.

CONCLUSION

La recherche terminologique dans le travail du traducteur constitue une démarche toute particulière, qui mobilise des compétences spécifiques dont nous avons tenté une description. Une fois que le traducteur a réuni son « matériau primaire », qu'il l'a validé en s'assurant du recoupement conceptuel dans les deux langues, de l'attestation des termes pressentis et qu'en cas d'usages multiples, il a procédé aux arbitrages de rigueur tenant compte de la valeur pragmatique de chaque option, il a en main de quoi effectuer une traduction dont la composante terminologique pourra revendiquer une qualité professionnelle. Il lui restera à « thésauriser » ses données terminologiques en les organisant selon des critères raisonnés.

La description des différents volets qui forment la compétence terminologique du traducteur délimitent un horizon à atteindre, de nature à justifier aux yeux des étudiants l'utilité de se former à la terminologie et à favoriser la prise de conscience d'un certain nombre de réflexes qui sont ceux du traducteur professionnel dans sa quête d'équivalents terminologiques.

Un enseignement axé sur ces compétences spécifiques nous semblerait de nature à :

- mieux faire appréhender la dimension comparative au fondement de la terminologie bilingue. Ceci afin de permettre aux futurs traducteurs de disposer d'un critère fondamental, lors du maniement de ressources diverses, pour en apprécier la validité (« une démarche terminologique, c'est-à-dire, ici, comparative, a-t-elle présidé à leur constitution ? les données consignées nous donnent-elle les moyens d'apprécier la validité de l'équivalence proposée au regard de la traduction qui nous occupe ? »). Aucune stratégie de recherche d'équivalent n'étant à proscrire en soi, il importe de savoir en apprécier les spécificités, à l'aune de critères méthodologiques rejoignant les principes de la terminologie thématique, pour les utiliser en connaissance de cause. Et partant, à :

- convaincre de la nécessité d'adopter une démarche onomasiologique et donc de repartir du concept pour trouver les termes justes, démarche qui fait notamment défaut chaque fois que le traducteur, se dispensant d'interroger les ressources expressives de la langue cible pour rendre un concept qui n'y a pas encore de dénomination consacrée, prend par défaut le parti d'y transposer des ressources exogènes (empruntées à la langue source).

- ancrer dans les esprits une distinction claire entre démarche terminologique et démarche « interprétative », à l'heure où la disponibilité de larges corpus alignés mêlant parfois le tout-venant permet d'interroger l'outil non seulement en quête de pistes à suivre pour retrouver un matériau préexistant en langue cible mais aussi pour y faire des recherches sur des séquences non terminologiques. Or en tant que telles, ces dernières appelleraient au contraire un travail

créatif à chaque nouvelle occurrence dans un texte à traduire, pour être rendues en langue cible par une reformulation inédite, trouvant son sens dans une situation d'énonciation unique.

- sensibiliser aux limites de la terminologie ponctuelle elle-même, étant entendu que pour bien traduire dans un domaine spécialisé, il faut s'en être approprié le système conceptuel, ce qui idéalement suppose de disposer d'une description systématique de celui-ci, donc du fruit d'un travail de terminologie thématique.

- favoriser une utilisation avisée et critique des différents outils et démarches à la disposition du traducteur. Pour devenir des traducteurs avertis, les étudiants doivent notamment connaître les limites méthodologiques que rencontre la recherche d'équivalents terminologiques via des outils à mémoires de traduction et *a fortiori* des corpus alignés mêlant le tout-venant, acquérir des réflexes afin d'utiliser en connaissance de cause le Web comme corpus, d'une part en réfléchissant aux biais que peut introduire le type de requête qu'ils formulent sur un moteur de recherche, d'autre part en s'interrogeant systématiquement sur la fiabilité (« le terme vers lequel pointent mes recherches apparaît-il dans des documents authentiques, dotés d'une autorité suffisante ? ») et la pertinence (« le terme y apparaît-il avec l'acception que je lui prête ? ») de leurs résultats, mais aussi, dirions-nous, de leur significativité (appréciée à l'aune de la fréquence et de la répartition).

Ces réflexes, destinés à pallier les limites inhérentes à l'utilisation du Web comme corpus, et dans la mesure où ils sont contraignants et chronophages, peuvent *in fine* servir de repoussoir aux corpus comparables aux yeux des étudiants. Ils montrent en effet par contraste que les principes méthodologiques présidant à la constitution d'un corpus règlent une fois pour toutes en amont le lancinant problème de la fiabilité et de la pertinence qui, dans les recherches en ligne « sauvages », se pose à neuf à chaque page de résultats. Entre autres tâches dont ils optimisent l'exécution, les corpus comparables permettent en outre d'accélérer le travail de recoupement conceptuel (via des marqueurs linguistiques grâce auxquels réunir une variété de contextes « riches en connaissances »[42]) et d'apprécier objectivement et presque instantanément la fréquence et la distribution d'un candidat-terme, ce que l'utilisation du Web, notamment comme terrain de recherche d'attestations, ne permet de faire que de façon artisanale et laborieuse.

[42] Meyer, I.: Extracting Knowledge-rich Contexts for Terminography: A Conceptual and Methodological Framework. In: Bourigault, D., Jacquemin, C., L'Homme, M.C. (eds.) *Recent Advances in Computational Terminology*, pp. 279–302. John Benjamins, Amsterdam (2001).

BIBLIOGRAPHIE

BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, Tome 2, 1974, 290 p.

BOWKER Lynne, « Exploitation de corpus pour la recherche terminologique ponctuelle », *Terminologies nouvelles*, nº 18 (juin 1998), consulté le 31/08/2019 à l'adresse : http://termisti.ulb.ac.be/archive/rifal/PDF/tn18/tn18_Bowker.pdf.

CÉLESTIN T. et coll. *Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle : essai de définition*, Services des travaux terminologiques, Office de la langue française, 1984, 171 p.

DELAVIGNE V., « Quand le terme entre en vulgarisation », *Terminologie et Intelligence artificielle*, 2003, Strasbourg, France. p. 80-91

DUBUC R., *Manuel pratique de terminologie*, 4e éd., Brossard, Linguatech, 2002, 198 p.

EUROPEAN MASTER'S IN TRANSLATION - Référentiel de compétences, 22 mai 2017, consulté le 17/08/2019 à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/emt_competence_fwk_2017_fr_web.pdf

FRÉROT Cécile. Enseignement de la terminologie appliquée à une formation universitaire professionnalisante : illustration d'une collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Myriades, Université du Minho (Braga, Portugal), 2018, consulté le 18 août 2019 à l'adresse : http://cehum.ilch.uminho.pt/myriades/static/volumes/4-3.pdf

FRÉROT Cécile et KARAGOUCH Lionel , « Outils d'aide à la traduction et formation de traducteurs : vers une adéquation des contenus pédagogiques avec la réalité technologique des traducteurs », *ILCEA* [En ligne], 27 | 2016, mis en ligne le 08 novembre 2016, consulté le 18 août 2019 à l'adresse : http://journals.openedition.org/ilcea/3849

GOUADEC D., « Terminologie, traduction et rédaction spécialisées ». In : *Langages*, 39e année, n°157, 2005. La terminologie : nature et enjeux, sous la direction de Loïc Depecker. pp. 16

GROSS G., *Les expressions figées en français. Les noms composés et autres locutions*, Ophrys, 1996, 161 p.

Groupe d'experts EMT (2009). *Compétences pour les traducteurs professionnels, experts en communication multilingue et multimedia*. Bruxelles, consulté le 17/08/2019 à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/emt_competences_translators_fr.pdf

HERMANS et al., « Néologie traductive », *Terminologies nouvelles*, n°20, 1999, p.38

HUMBLEY, Terminologie et traduction une complémentarité oubliée ?, Tralogy I, 2011, Paris, consulté à l'adresse : http://lodel.irevues.inist.fr/tralogy/index.php?id=288&format=print le 19/03/2019.

KÜBLER N., Traduction pragmatique, linguistique de corpus, traducteur : un ménage à trois explosif ?, Tralogy II, 2013, Paris, consulté à l'adresse : http://lodel.irevues.inist.fr/tralogy/index.php?id=288&format=print le 19/08/2019.

LEDERER M., *La traduction aujourd'hui - Le modèle interprétatif*, Paris : Lettres modernes Minard, 2015.

LOOCK R., La Traductologie de corpus, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, 261 p.

MARK Deirdre A., *L'Appréciation de l'équivalence lexicale en traduction*, Texte d'une communication préparée pour le séminaire de linguistique da R. Kocourek, et présentée dans le cadre des colloques des gradués le 26 mars 1982, consultée le 30/07/2019 à l'adresse : https://ojs.library.dal.ca/initiales/article/view/4932/4440

NAVARRO AURA E., « La terminologie : un outil nécessaire pour le traducteur spécialisé »„ *Studia Romanica Posnaniensia*, 43(1), 2016, p.63-75.

PLASSARD F., « L'intégration des résultats de la recherche documentaire et terminologique en didactique de la traduction – étude de cas », *Forum*, vol. 8 n° 2, octobre 2010, pp. 97- 132.
Raus Rachele, *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international,* Bruxelles, De Boeck, 2013, p.97-132.

REY A., *La terminologie : noms et notions*, collection « Que sais-je ? », P.U.F., Paris 1979, p.5.

ROUSSEAU L.-J., Les marques terminographiques : une approche aménagiste, Réflexions méthodologiques sur le travail en terminologie et en terminotique dans les langues latines, Séminaire Realiter, Nice, 1-2 juillet 1996, Nice, 1996, pp. 47-58.

ANNEXE 1

Stratégies de recherches d'équivalents terminologiques du traducteur : un essai de typologie /Le traducteur peut interroger…

… son INTUITION (= FAIT UNE RECHERCHE « AU JUGÉ ») = A une idée de l'équivalent et la teste (ce qui revient souvent à utiliser le Web comme corpus) ⇨ Limites ? (cf. point 5 recherche d'attestations, écueil 4) ⇨ Réflexes à adopter pour une utilisation avisée ?	**… des INFORMATEURS divers** (spécialistes, collègues, confrères, listes de diffusion et forums…)	**… des CORPUS ALIGNÉS pour les besoins d'un projet/ des MÉMOIRES DE TRADUCTION ~** = Fiabilité des résultats tributaire de la qualité des traductions alignées ⇨ possible mise en circulation d'erreurs de traduction = Démarche qui **va à l'encontre d'un grand principe méthodologique** (cf. travail du terminologue mené indépendamment dans chaque langue sur des ressources authentiques)	**… des CORPUS ALIGNÉS prêts à l'emploi, interrogés via un concordancier de type Linguee ou Reverso Context/ des MÉMOIRES DE TRADUCTION constituées de précédentes traductions hétérogènes** ⇨ Limites ? ⇨ Réflexes à adopter pour une utilisation avisée ? = Par-delà leurs limites au regard de la pertinence et de la fiabilité, ces outils **brouillent la frontière entre démarche terminologique et démarche « interprétative » (au sens de la TIT)** et invitent à interroger les corpus non seulement pour rechercher un terme en tant que tel (la stabilisation en langue d'un concept donné, auquel on peut de ce fait postuler (à tort ou à raison) un équivalent stable en langue cible, mais pour n'importe quel segment du texte source, non terminologique (et qui appellerait à ce titre une traduction inédite, originale et donc une démarche foncièrement différente).	**… des CORPUS COMPARABLES** = Fiabilité maximale (se rapproche de la méthodologie du travail thématique du terminologue) = non plus des documents authentiques et leurs traductions en vis-à-vis mais des documents authentiques constitués indépendamment en corpus distincts dans chacune des langues et traitant des mêmes sujets ⇨ autorisent une confrontation directe des ressources terminologiques propres à chaque langue et des concepts qu'elles prennent en charge. ⇨ Demande un investissement en temps certain. Les « corpus DIY », constitués pour les besoins d'un projet, apportent à ce problème une solution intéressante.	**Le traducteur peut aussi chercher à établir un « CROCHET TERMINOLOGIQUE » éventuellement à même Internet**, via l'utilisation de descripteurs choisis pour la capacité qu'il leur prête à assurer le passage entre LS et LC, utilisés comme mots clés de recherche) **= Il jette ainsi les bases d'une possible fiche terminologique** ⇨ **Démarche exigeante et longue** ⇨ **Démarche qui nécessite de s'entourer de précautions pour utiliser « le Web comme corpus » (cf.point 5)**
… des GLOSSAIRES et DICTIONNAIRES MONOLINGUES (listes de termes et leurs définitions, *a priori* sans équivalent)	**… le DONNEUR D'OUVRAGE** (manque de professionnalisme ? ou marque de ~ ?)				
… des DICTIONNAIRES ET LEXIQUES BILINGUES (= listes de termes accompagnés de leurs équivalents) ⇨ Intérêt et limites ? ☝ Distinction lexiques préconstitués/ lexiques ad hoc (= fournis pour les besoins d'un projet)	**… des BASES DE DONNÉES terminologiques (cf. point 7.)**				

ANNEXE 1

Commentaire du tableau comparatif sur l'éventail des démarches possibles (pour trouver des équivalents en langue cible) (point 4)

Pour la cohérence du propos, nous reprenons ici le tableau comparatif introduit au point 4 et en commentons les principales entrées, en donnant quelques éléments de discussion, à soumettre éventuellement aux étudiants, pour leur faire apprécier les mérites respectifs des démarches mobilisables en terminologie ponctuelle orientée vers la traduction. Les exemples s'entendent dans la combinaison anglais (LS)/ français (LC).

- **Recherche sauvage ou « au jugé » :**

Principe : On a une idée de l'équivalent recherché, on la teste à l'aide d'une équation de recherche s'en inspirant. **Exemple** : Terme source : *conservation biology*[43]. On fait l'hypothèse d'une transparence (calque) du terme équivalent en français. On utilisera par exemple comme équation de recherche /biologie conservat*/[44].

Écueil de cette démarche : La tentation est grande de faire une recherche à partir du calque ou de l'emprunt, ce qui risque de donner des résultats biaisés. Dans la combinaison anglais/français, on obtiendra par cette voie des documents rédigés dans une langue qui pourra avoir été influencée par l'anglais, dont on peut douter de l'authenticité ou en tout cas de la représentativité (au regard de l'usage qu'on cherche à étudier). Cette démarche ne donne finalement pas l'assurance que les spécialistes du domaine auraient spontanément utilisé le candidat-terme pressenti.

Exemple : En anatomie, le terme s*oft palate* (partie postérieure du palais, mobile, suspendue à l'arrière de la bouche, ne présentant plus d'os mais des muscles) suggère une requête de type /palais mou/. La recherche donnera des résultats crédibles, que les vérifications d'usage permettraient de confirmer, mais elle passera à côté de la forme consacrée *voile du palais*.

Parade : Il faut redoubler de vigilance dans l'étape finale de recherche d'attestation du terme (et s'inspirer de quelques principes de bon sens tels que ceux énoncés à ce sujet au point 5).

[43] *« La prise de conscience par la communauté scientifique de cette crise d'érosion massive de la biodiversité a suscité l'émergence d'une nouvelle discipline au début des années 1980, la biologie de la conservation »*, *Encyclopaedia Universalis*, sous biodiversité, consultée le 30/07/2019.
[44] Nous utilisons ici les barres obliques pour noter les équations de recherche en ligne.

- **Glossaires et dictionnaires unilingues**

Sauf exception, le glossaire (tel que nous l'entendons, l'usage étant fluctuant), donnera une définition, dans une seule langue. C'est bien sûr cette définition qui fait son intérêt ou celui du dictionnaire unilingue et qui pourra en particulier servir de point de départ à l'établissement d'un « crochet terminologique ».

Il se peut que le glossaire, en plus d'une définition en langue source, indique un terme équivalent en langue cible, auquel cas la définition suffira normalement à circonscrire les conditions de validité de l'équivalence. Par exemple, le français *accréditation* sera un équivalent valable de l'anglais *accreditation* dans le domaine de la presse, pour désigner le document permettant à un journaliste d'accéder à un événement à couvrir au nom d'un titre de presse. Cette équivalence ne conviendrait en revanche pas dans le domaine éducatif, pour désigner l'agrément délivré par une autorité à un établissement reconnu apte à assurer une formation qualifiante.

- **Lexiques et dictionnaires bilingues (dictionnaires d'équivalences)**

À la différence des autres ressources terminologiques, lexiques et dictionnaires d'équivalences ne donnent a priori pas de définitions : on ne peut plus, à partir des seules indications de la ressource, s'assurer que l'équivalent proposé renvoie bien au concept actualisé dans le texte à traduire.

La démarche terminologique qui a conduit à l'appariement des termes donnés comme équivalents n'est pas explicitée : il faut, en quelque sorte, la reconstituer, pour valider le bien-fondé de l'équivalence au regard du concept actualisé dans le texte à traduire.

Pour y remédier, les lexiques les plus élaborés mettent en œuvre différentes stratégies. Dans le meilleur des cas, à côté de chaque terme cible, figure une indication (micro-domaine, marque logique ou marque d'usage, co-occurrent typique) qui en précise l'aire d'emploi (voir encadrés ci-dessous à titre d'exemples : le glossaire de l'OCDE indique des micro-domaines, le guide anglais-français de la traduction de R.Merteens des co-occurrents typiques).

Plus le domaine couvert par la ressource est finement circonscrit (ramené à un micro-domaine pointu), plus les équivalences proposées ont de chances d'être pertinentes pour le traducteur.

L'intérêt de ce type de source est d'orienter vers une piste précise (ce qui peut être tout à fait bienvenu, la situation n'étant pas rare en traduction, dans laquelle le traducteur n'a pas même un début d'idée de possible équivalent qu'il lui resterait à valider).

current account

1. budget ordinaire [BUD] –

2. compte d'opérations courantes [SCN] –

3. balance courante ; balance des opérations courantes *[Nota: couvre les marchandises, services et transferts]* ; balance des paiements courants [BDP] –

4. compte d'exploitation *[entreprise]* [GES]–

5. compte de chèques ; compte courant ; compte ordinaire [BAN]

[BUD] : budget de l'État, finances publiques

[SCN] : comptabilité nationale

[BDP] : balance des paiements

[GES] : comptabilité, gestion

[BAN] : banque, établissements de crédit

« élément de contexte » = précise les conditions d'utilisation de (4)

« marque de domaine » = domaine auquel se rattache la solution de trad. qui précède

Glossaire de l'économie de l'OCDE, anglais-français, 2006

Source : *Glossaire de l'économie de l'OCDE, anglais-français*, Éditions OCDE, 2006, 600 p..

Exemple :
Accreditation (EN)
(FR) **1. Homologation** (d'un produit**), agrément** (d'un fournisseur, d'une école)
2. Accréditation (d'un diplomate, d'un journaliste)

Source : Meertens R., *Guide anglais français de la traduction*, Chiron éditeur, 2008, 543 p.

NB : On observe que l'approche adoptée dans ces deux exemples est sémasiologique (chacun des équivalents proposés actualisant une acception différente du terme vedette anglais).

- **Interrogation du donneur d'ouvrage**

Le sujet est parfois source de questionnements de la part des étudiants, qui se résument en substance ainsi : dans quels cas peut-on poser une question terminologique au client (sans entamer sa crédibilité) ? Par exemple :

  - si le terme ne relève pas de son cœur de spécialité (il sera délicat de l'interroger sur un terme juridique si l'on se présente comme un traducteur spécialiste de droit des contrats) ;
  - si les recherches entreprises donnent à penser qu'il s'agit d'un terme maison ;
  - si l'on sait qu'on a poussé les recherches assez loin ; s'en remettre au donneur d'ouvrage peut devenir une marque de professionnalisme ;
  - de préférence en ayant une proposition à lui soumettre : il sera plus professionnel de faire confirmer (ou infirmer) une proposition que de faire aveu d'impuissance.

L'échange avec le donneur d'ouvrage peut se concrétiser par un lexique établi pour les besoins du projet, dont le traducteur demande la validation. Cette initiative permet de s'inscrire dans une démarche professionnelle face au donneur d'ouvrage, qui a ainsi une meilleure appréhension des problèmes que doit trancher le traducteur et touche du doigt une partie de son travail qui reste habituellement invisible (ce sera une façon de le sensibiliser aux besoins du traducteur et aux conditions de réalisation d'une bonne traduction). Cette démarche sera tout particulièrement pertinente en cas de terminologie maison, non consacrée par l'usage et qui pose des questions que seul le client peut trancher. Dans cette optique, poser des questions, c'est « pro » !

- **Banques de données terminologiques bi- ou multilingues**

L'intérêt des fiches que l'on trouve dans les bases de données terminologiques nous semble aller de soi.

Le crochet terminologique est en principe explicite. On ne trouve pas systématiquement de définitions dans les deux parties de la fiche mais dans le meilleur des cas, un champ « contexte » présent de part et d'autre suffit à observer ce crochet. C'est bien sûr une ressource particulièrement précieuse, où le travail terminologique est abouti et qui donne à voir la démarche comparative mise en œuvre pour établir l'équivalence (autrement dit, les données dont s'est autorisé le terminologue pour la poser).

Bien entendu, outre les champs consacrés au concept, l'intérêt de la fiche terminologique pour le traducteur sera d'autant plus marqué qu'elle comportera des champs linguistiques (le

renseignant, en particulier, sur les conditions d'emploi du terme vedette et de ses synonymes et sur les collocations).

La limite des banques terminologiques est sans doute leur silence relatif (la probabilité plus élevée qu'il n'y ait pas de fiche consacrée au terme recherché) : elles ne couvrent souvent que les termes les mieux installés dans l'usage et sont tributaires du rythme auquel les alimentent terminologues ou traducteurs.

- **Corpus alignés pour les besoins d'un projet/ mémoires de traduction (MT)**

Ce type de ressource a un intérêt incontestable : les corpus interrogés ont toutes chances d'être directement en prise avec les thématiques que traite le traducteur dans son texte (par définition, le critère de pertinence se vérifiera, si les corpus ont été constitués pour les besoins du projet). Une part non négligeable des flux actuels de traductions pragmatiques concerne des textes assez répétitifs et nombre de donneurs d'ouvrage, sachant leur utilité en matière de cohérence terminologique et de productivité, mettent volontiers à sa disposition des mémoires de traduction ad hoc. Et c'est sans doute la stratégie promettant le meilleur rendement (vitesse de consultation élevée et risque de « silence » comparativement faible).

Les limites de cette démarche sont succinctement évoquées dans le tableau : la fiabilité des résultats est tributaire de la qualité des traductions alignées (possible mise en circulation d'erreurs).

Ici le travail de terminologie bilingue, la démarche comparative qui lui propre, est comme court-circuité : l'équivalence n'est plus posée sur la base d'un recoupement conceptuel, elle est présupposée (on se fie aux auteurs des traductions alignées, qu'on crédite d'avoir déjà accompli ce travail).

Cette approche va donc à l'encontre d'un grand principe méthodologique qui préside au travail du terminologue bilingue, puisque celui-ci mène en principe son enquête indépendamment dans chaque langue sur des ressources authentiques avant de procéder à l'appariement des termes sur la base d'un recoupement conceptuel.

Il importe que les étudiants comprennent ce que la démarche peut avoir de hasardeux. L'idée n'est bien sûr pas de proscrire l'utilisation de corpus alignés mais d'en favoriser une utilisation avisée.

Les équivalences trouvées par ce moyen doivent être considérées comme des pistes à valider et ne dispensent donc pas des vérifications de rigueur déjà évoquées ailleurs dans ce travail, notamment au sujet des biais dont se prémunir pour utiliser Internet comme terrain de recherche d'attestations.

- **Corpus alignés prêts à l'emploi, interrogés via un concordancier de type Linguee ou Reverso Context/ mémoires de traduction constituées de précédentes traductions hétérogènes**

On peut faire réfléchir les étudiants aux limites auxquelles se heurte l'utilisation de concordanciers de type Linguee à des fins de recherche terminologique, en suggérant les pistes suivantes :

- Comme précédemment, on n'est pas à l'abri d'une erreur terminologique faite en amont et reproduite dans le corpus aligné. Autrement dit, o**n n'a pas l'assurance qu'a été mené le travail de recoupement qu'opère le terminologue avant d'intégrer une paire de termes dans une banque de données**.

- La juxtaposition des différentes lignes de concordance[45] masque l'hétérogénéité des discours composant les corpus interrogés. Un outil en ligne tels que Linguee interroge en effet des corpus qui mêlent le tout-venant : l'acquis communautaire y côtoie par exemple des traductions automatiques.

- Cette hétérogénité pose des problèmes de fiabilité (« ai-je affaire à un document authentique et puis-je considérer qu'il est représentatif de l'usage des spécialistes ? ») et de pertinence des sources (« la source traite-t-elle exactement du même domaine que dans mon texte ? »). La ligne de concordance, en montrant la séquence recherchée en contexte, donne parfois l'impression qu'on en a assez pour valider la pertinence de la source, à tort. Une parade est possible sur Linguee, qui donne normalement accès à la source entière via un lien hypertexte, mais pas sur Reverso Context, dont le corpus repose très souvent sur des textes sous droits d'auteur, qui ne peuvent donc être consultés en intégralité.

- Par suite, les occurrences d'une même séquence à travers les différentes lignes de concordance peuvent être l'actualisation de cas de figure très variés : s'agit-il bien du terme

[45] C'est-à-dire montrant différentes occurrences de la séquence recherchée et son cotexte immédiat (Cécile Frérot, Module « Traitement de corpus », D.U. de terminologie de l'Université Savoie Mont-Blanc, le 18 janvier 2019).

source dont on recherche l'équivalent, c'est-à-dire dénotant le concept actualisé dans mon texte ? ou d'un terme homonyme, relevant d'un autre domaine, ou encore d'une simple séquence occasionnelle ?

- À chaque ligne de concordance, ne figure bien entendu aucune indication de domaine ni a fortiori de micro-domaine (ce n'est certes pas le but de l'outil), qui permettrait de commencer à circonscrire le champ d'application de l'équivalence relevée et donc d'en apprécier la pertinence au regard du concept actualisé dans le texte à traduire.

- Les corpus exploités peuvent introduire un biais : certains termes ne sont attestés que dans la littérature bilingue (la législation canadienne par exemple), occultant les façons de dire consacrés dans le reste de la francophonie, pour ne prendre que cet exemple.

- Plus fondamentalement, la dernière limite à pointer est la tentation d'interroger l'outil de façon indiscriminée : pour rechercher un terme en tant que tel (c'est-à-dire la dénomination d'un concept, reposant sur un lien référentiel stable et dont on peut à ce titre supposer qu'elle aura également un équivalent stable en langue cible), **justifiant pleinement de mettre en œuvre une démarche terminologique et d'aller rechercher un matériau préexistant en langue cible (pourquoi pas grâce à Linguee, si l'on en maîtrise les limites précédemment évoquées ?)** ; mais aussi pour rechercher n'importe quel segment du texte source, non terminologique (et qui appellerait donc à ce titre une traduction inédite, originale et donc une démarche foncièrement différente). Ce faisant, au lieu de traduire, on se contente de regarder comment le segment a déjà été traduit par d'autres, ce qui désapprend la « gymnastique » de la traduction.

Il nous semble important que les étudiants de traduction fassent clairement cette distinction et s'ils décident, en mal d'inspiration, d'interroger les corpus en ligne de Linguee ou Reverso Context pour rechercher des séquences occasionnelles (non terminologiques), qu'ils le fassent en connaissance de cause.

- **Corpus comparables**

L'intérêt des corpus comparables est multiple et nous en avons évoqué le principal mérite dans le tableau ci-dessus. Méthodologiquement, ils permettent des recherches conformes aux règles de l'art en terminologie. Surtout, ils permettent de parer une fois pour toutes, en amont, aux difficultés qui font la limite des corpus alignés, lesquels nécessitent de multiples petits

« réglages » en aval. Dans le cas des corpus alignés, en effet, l'équivalent obtenu, puisqu'il est relevé dans une source inauthentique, est par définition sujet à caution

Pour reprendre les mots de Lynne Bowker, *« le corpus présente les termes, y compris les unités complexes, dans leurs contextes d'apparition. La possibilité de voir plusieurs exemples d'usage en même temps facilite l'établissement d'un crochet terminologique. En d'autres termes, le traducteur peut mieux vérifier l'exactitude et l'adéquation du terme comme équivalent en regardant un grand nombre de contextes. De plus, le traducteur peut déterminer si le candidat équivalent est d'usage commun ou s'il constitue une préférence particulière à peu d'auteurs ».*[46]

On peut discuter de la faisabilité pour le traducteur de ce type de démarche, au regard des contraintes de productivité auquel il est soumis. Les travaux consacrés aux mini-corpus spécialisés maison ouvrent à cet égard des perspectives intéressantes, de nature à devancer les objections liées au temps qu'est réputée demander la constitution d'un corpus (voir note de bas de page 18). Si l'on part du principe que les traducteurs professionnels se spécialisent généralement dans des domaines circonscrits et travaillent sur des projets récurrents, cet investissement en temps consenti initialement devient vite négligeable (les corpus pouvant alors conserver leur utilité dans le temps).

- **Crochet terminologique**[47]

Nous entendons par là l'utilisation de descripteurs (formulés en LC, typiquement à partir de sources en LS se rapportant au concept dont on cherche la dénomination), en guise de mots clés d'une requête dont on fait l'hypothèse qu'elle mènera à des sources nommant le concept en LC. Autrement dit, le traducteur teste différents descripteurs, afin de faire émerger en LC des sources comparables à celles précédemment consultées en LS pour cerner le concept à nommer. Si tout va bien, ces sources comparables le conduiront à l'équivalent qu'il recherche. Par extension, ce type de démarche, qui consiste finalement à imaginer des requêtes le moins

[46] Lynne Bowker, « Exploitation de corpus pour la recherche terminologique ponctuelle », *Terminologies nouvelles*, nº 18 (juin 1998), consulté le 31/08/2019 à l'adresse : http://termisti.ulb.ac.be/archive/rifal/PDF/tn18/tn18_Bowker.pdf (à propos de corpus monolingues).

[47] Nous empruntons le terme à R. Dubuc : *« On entend par crochet terminologique les descripteurs communs aux contextes cités sur une fiche terminologique bilingue et qui attestent la parenté des notions dans l'une ou l'autre langue. […] La présence d'un crochet terminologique est habituellement nécessaire à la pleine validité d'une fiche terminologique bilingue. Faute d'un crochet explicite, il faut que se dégage du sens global des contextes un crochet implicite qui atteste l'appariement des notions. »* R. Dubuc, (2002), *Manuel pratique de terminologie*, 4e éd., Brossard, Linguatech, p.76 mais lui prêtons ici un sens dynamique, pour décrire la recherche d'équivalents en train de se faire.

influencées possible par la morphologie du terme source, peut reposer non pas sur des descripteurs, au sens documentaire strict, mais par exemple sur la recherche de schémas en LS et LC, qui permettent pareillement de procéder au recoupement conceptuel.

Une telle démarche, qui nécessite parfois de procéder par tâtonnement et peut donc s'avérer laborieuse, nous semble offrir de bonnes garanties de rigueur méthodologique, dans la mesure où elle ne court-circuite pas le travail comparatif à la base de l'approche terminologique bilingue.

Nous en donnons deux exemples ci-dessous. Dans le premier, nous considérons que les descripteurs choisis en première approche donnent des résultats probants. Dans le second, nous supposons qu'après une première recherche, infructueuse car donnant trop de « bruit », un retour sur la documentation consultée permet d'affiner la requête à l'aide d'un mot clé plus ciblé. (Accessoirement, la discussion de ces exemples peut aussi être l'occasion d'une réflexion sur les critères de validation d'une source documentaire).

Nous ne montrons pas à chaque fois qu'une sélection des étapes de la recherche, par souci de concision. Les recherches sont menées sur Google™.

Exemple 1 : recherche ponctuelle par « crochet terminologique »

<u>Donnée de départ</u>

= Terme anglais *conservation biology* à rendre en français

<u>Exemple de démarche</u> => recherche en ligne (mot clé *: « conservation biology »*) destinée à :

- cerner la notion
- réunir des **descripteurs** en langue cible

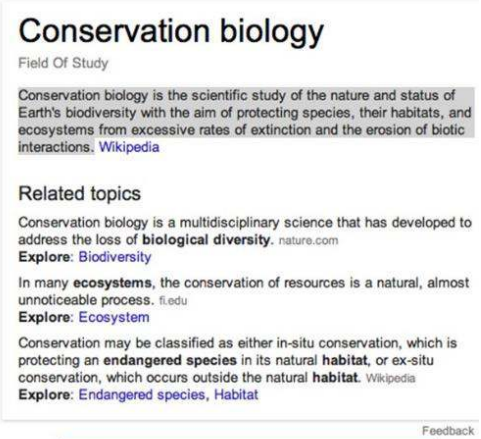

<u>=> On en tire les possible descripteurs suivants pour lancer une recherche en langue cible :</u>
biologie, protection, biodiversité

Exemple 2 : recherche ponctuelle par « crochet terminologique »

<u>Données de départ</u>

= En agronomie, on cherche la dénomination en français de l'appareil qui sert à mesurer la fermeté d'un fruit.

<u>Descripteurs possibles</u>

Agronomie, appareil, mesure, fermeté, fruit

<u>=> Notre équation de recherche sera-t-elle assez précise ? Pour l'affiner, on retourne consulter la documentation à la recherche d'un mot clé plus discriminant.</u>

Exemple de documentation permettant de relever un descripteur plus ciblé

LE FRUIT

De forme ovale, plus allongé que Hayward, le fruit possède un épiderme brun vert, recouvert de nombreux poils. À maturité, la chair est verte, brillante, fine et juteuse. La columelle (mèche) n'est pas boisée si la maturité est suffisante. Au stade cueillette, la fermeté atteint 6 à 7 kg/0,5 cm². Il est consommable après une phase de mûrissement de 8 à 10 jours au froid, sa fermeté atteint alors 1 à 2 kg/0,5 cm². Le niveau de sucre à maturité est comparable à celui de Hayward (à maturité), rarement supérieur (13 %). La jutosité du fruit et son goût acidulé en sont les principales caractéristiques. En froid normal, la fermeté décroit régulièrement jusqu'en décembre, limite de conservation. Pour commercialisation en circuits courts

Source : Magazine L'Arboriculture fruitière, fiche technique sur le kiwi Hayward

=> Nouvelle équation de recherche :
« mesure de la fermeté » + « kg/cm2 »

About 9,710 results (0.62 seconds)

[PDF] sur le - Fruits et légumes
www.fruits-et-legumes.net/.../PSoutilsmesureQual_200... ▾ Translate this page
Mesure de la fermeté ... 0,5 cm2 pour la poire, la pêche au stade récolte, le kiwi ... ;. – 1,0 cm2 pour la pomme. La fermeté s'exprime en kg/0,5 cm2 ou **kg/cm2**.

[PDF] sur le - Fruits et légumes
www.fruits-et-legumes.net/.../PSoutilsmesureQual_200... ▾ Translate this page
Ctifl. Septembre 2002. P. **Mesure de la fermeté ...** Enfoncer l'embout jusqu'à la rainure (0,7 cm), perpen- .... en kg/0,5 cm2 ou en **kg/cm2** suivant l'embout utilisé.

[PDF] 231 Sinclair.indd - L'Univers de l'Emballage
www.univers-emballage.fr/ ../Mesures-non-descructiv... ▾ Translate this page
sur le système de **mesure de la fermeté**, déve- loppé par la société ... 1 **kg**/0,5 cm²), mais qui seraient déjà par .... Fermeté pénétromètre FTA (**kg**/0,5 **cm**). Ferm.

[PDF] Réseau d'essais des cultivars et porte-greffes de ... - Agri-Réseau
www.agrireseau.qc.ca/.../RapportRECUPOM2013_AR.... - Translate this page
Oct 15, 2013 - Moyenne de cinq fruits. **Mesure de la fermeté** : mesurée avec un pénétromètre à cadran des deux côtés du fruit, exprimée en **kg/cm2**. Moyenne ...

[PDF] POMMIERS - Agri-Réseau
www.agrireseau.qc.ca/.../WD007_RECUPOM08_AR.... ▾ Translate this page
Mesure de la fermeté : mesurée avec un pénétromètre à cadran des deux ... R 2005(**kg**) R 2006(**kg**) R 2007(**kg**) R 2008 (**kg**) CY (**kg**) CIR (**cm**) TCA(**cm2**) CYE.

[PDF] Réseau d'essai de cultivars et de porte-greffes de ... - Agri-Réseau
www.agrireseau.qc.ca/.../RECUPOM_12_AR.pdf ▾ Translate this page

Plus ciblée, cette nouvelle recherche fait émerger un candidat possible (*pénétromètre*), qu'il restera à valider

ANNEXE 2

Le traitement du terme *forum shopping* dans trois banques de données terminologiques

L'exemple de « forum shopping », concept dont l'expression linguistique n'est pas encore stabilisée en français (DOM : droit privé)

= illustration de la diversité des données terminologiques recensées dans les grandes banques

SOURCE : TERMIUM

btb.termiumplus.gc.ca

Domaine(s)
- Tribunaux
- Règles de procédure
- Actions en justice

sondage de tribunaux

PROPOSITION, MASC

PROPOSITION : Signale que « le terme en vedette n'a pas été relevé dans une source écrite, mais qu'il a été proposé comme équivalent par un terminologue, un traducteur, un spécialiste ou toute autre personne » (cf. FAQ Termium Plus)

forum shopping

VOIR OBS

OBS

« **forum shopping** » : (terme anglais, sans équivalent en français - V. cependant le français québécois «magasiner» : choisir un tribunal comme on choisit d'entrer dans une boutique pour faire ses emplettes) : possibilité qu'offre à un demandeur la diversité des règles de compétence internationale de saisir les tribunaux du pays appelé à rendre la décision favorable à ses intérêts.

OBS

sondage : Enquête, investigation discrète pour obtenir des renseignements.

SOURCE : TERMIUM

btb.termiumplus.gc.ca

Anglais

Subject field(s)
- Rules of Court
- Foreign Trade

forum shopping

Français

Domaine(s)
- Règles de procédure
- Commerce extérieur

recherche du forum le plus favorable

FÉM

OBS

Stratagème pour échapper à l'application d'une loi et consistant, pour les plaideurs, à porter leur litige devant une juridiction étrangère, qui ne sera pas obligée d'appliquer cette loi.

SOURCE : UNTERM

UNTERM / UNHQ / forum shopping — All — search terminology

English	**forum shopping** term
Definition	Process by which a plaintiff chooses among two or more courts that have the power -- technically, the correct jurisdiction and venue -- to consider the plaintiff's case.
Remark more	This decision is based on which court is likely to consider the case most favourably.
Sources:	1. E:http://www.nolo.com/dictionary/forum-shopping-term.html (consulted April 2012); 2. E/F (note): Les Annonces de la Seine, jeudi 20 mars 2008, numéro 20;
French	**élection de tribunal** term
Definition	Dans le cadre d'une procédure judiciaire, démarche tendant à choisir un tribunal plutôt qu'un autre en vue d'obtenir à partir de ce tribunal (for) et de la loi applicable qui peut s'ensuivre une décision plutôt qu'une autre.
Remark	Variante: course au tribunal (le plus avantageux)

Source du terme FR (journal bi-hebdomadaire d'annonces légales)

SOURCE : IATE

Terme	**course aux tribunaux (forum shopping)**
Fiabilité	2 (fiabilité minimale)
Réf. du terme	Site de l'Université de Nice, revel.unice.fr/pie/do...
Contexte	"La course aux tribunaux, le "forum shopping", peut sans doute stimuler l'activité des cabinets d'avocats, les travaux des professeurs et l'imagination des juges. Elle n'en a pas moins des conséquences négatives. Le choix d'une juridiction peut être motivé par exemple par le fait que la jurisprudence d'un tribunal déterminé se trouve être plus favorable à certaines doctrines ou intérêts que celle d'une autre instance."
Réf. du contexte	Site de l'Université de Nice, revel.unice.fr/pie/do...
Commentaire relatif au terme	Le terme recommandé par la Commission générale de terminologie et de néologie est "élection de juridiction", mais il n'exprime pas l'idée de comparaison ni de concurrence entre les juridictions. On trouve aussi d'autres variantes: "recherche du tribunal le plus offrant", "course au mieux-disant judiciaire", "recherche de la juridiction la plus favorable".
Date	27/08/2008

SOURCE : IATE

Définition	Terme désignant la faculté, pour un requérant, de choisir parmi les juridictions potentiellement compétentes celle qui répondra le plus favorablement à sa demande.
Réf. de la définition	Site DomainesInfo, www.domainesinfo.fr/d...
Remarque	Certains auteurs, dont la Cour de cassation, utilisent parfois l'expression anglaise: "Le point commun entre toutes ces affaires est la volonté des plaideurs d'exploiter la diversité des systèmes juridiques. Ils recherchent tantôt les règles de procédure les plus adéquates (le système probatoire le plus performant, le type d'action en justice le plus efficace), tantôt les règles substantielles les plus favorables, tantôt encore le juge culturellement le plus sensible à certains type d'intérêts, ou encore ils tentent une manœuvre purement dilatoire pour que le procès s'enlise ou pour affaiblir par harcèlement le demandeur. C'est le problème classique du forum shopping qui empoisonne depuis toujours les relations de droit international privé." www.courdecassation.f...
Terme	**course au plus offrant**
Fiabilité	2 (fiabilité minimale)
Réf. du terme	Site du Conseil des barreaux européens www.ccbe.org/fileadmi...
Commentaire relatif au terme	CONTEXT: L'expression "course au plus offrant" a été utilisée dans le contexte de la surveillance des entreprises d'assurance pour exprimer l'idée de la recherche du pays où les conditions sont les plus favorables.
Date	24/11/1989

Fiche consultée en mars 2017, mise à jour depuis

ANNEXE 3

Texte de l'exercice de relevé phraséologique du point 6 (s'approprier la phraséologie en langue cible)

Tiré du *Petit Juriste*, « Une nouvelle arme dans la lutte contre la rémunération excessive des dirigeants », paru le 14 mars 2013

Suite à une affaire d'une certaine complexité, l'ancien président-directeur général de la société Vinci a été condamné pour abus de pouvoirs dans la fixation de sa rémunération. L'occasion de revenir sur une affaire où les juges ont su faire preuve d'audace pour intervenir sur la rémunération du PDG d'un grand groupe français.

Dans cette espèce, le président de la société française cotée Vinci avait demandé au comité des rémunérations de déplafonner sa rémunération et de la déterminer de manière variable. Le comité a cependant refusé cette modification, et le PDG réussit en réaction à obtenir le remplacement de ses membres. Le nouveau comité accepta alors que la rémunération soit fixée de manière variable, ce que le conseil d'administration entérina sans discussion.

Suite à cette décision, le président avait obtenu une augmentation significative de ses rémunérations, de son indemnité de départ et du montant annuel de sa retraite, ainsi que des stock-options. Tout cela résultait de la variabilité du revenu fondée sur les dernières années de l'exercice de ses fonctions. La recherche d'un enrichissement personnel ne semblait faire aucun doute.

Une poursuite fut engagée contre le PDG devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour abus de biens sociaux, la rémunération paraissant excessive. Afin de qualifier cet abus, il faut démontrer qu'une partie de la rémunération attribuée n'est pas méritée. Or, cela apparaît très compliqué car il est toujours facile de mettre en place un lien entre l'action du dirigeant et des résultats positifs. Et de fait, les résultats de l'entreprise concernée étaient excellents, la somme à verser au dirigeant était largement supportable par la société, et la rémunération avait été fixée dans les règles de l'art, par le conseil d'administration dont c'est la fonction. Le tribunal prononça logiquement la relaxe.

Le parquet fit appel et soumit cette fois à la juridiction la qualification d'abus de pouvoirs. Ce délit est très rarement appliqué, et consiste à utiliser ses propres pouvoirs dans son intérêt propre. La cour d'appel de Versailles requalifia les faits en abus de pouvoirs, et condamna la personne poursuivie à une peine d'amende maximale de 375 000 €. Il est en effet notable que la nouvelle formule de calcul de la rémunération du président ne présentait fondamentalement aucun aléa en raison des résultats financiers constamment en hausse de la société et des prévisions financières.
Un pourvoi fut formé. A l'appui de celui-ci, le PDG soutenait que le délit n'était pas qualifié car sa rémunération relevait des pouvoirs du conseil d'administration, et qu'il était donc impossible pour ce dernier d'abuser de pouvoirs qu'il ne détenait pas, ou encore qu'une simple demande de changement de calcul de rémunération ou de modification d'un comité n'était pas un abus. La Cour de cassation rejeta le pourvoi, estimant que le président avait bien abusé de ses pouvoirs en s'assurant le contrôle du comité des rémunérations […].